

Séance du Conseil général du 18 décembre 2023

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillères et conseillers généraux.
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 9 octobre 2023 (sera transmis dès réception)
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 9 octobre 2023
4. Informations du Bureau
5. Validation de la Convention Mobichablais et de son avenant, sur la base de l'examen de la Commission ad hoc.
 - Message du Conseil Municipal
 - Rapport de la Commission adhoc
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
6. Budget 2024 : compte 2170.5040.70. Demande de crédit d'engagement pour la transformation et l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires.
 - Message du Conseil municipal
 - Rapport de la Cogest
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
7. Examen et approbation du budget 2024 :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Commission de gestion et réponses aux questions de la Cogest / Amendements /Prise de position de la Cogest
 - Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget
 - Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation
 - Discussion de détail et vote final sur le budget 2024
8. Réponses à diverses interventions :
 - 8.1 Réponse au postulat « Gestion des déchets-déchetterie communale Satom-création d'une ressourcerie »
 - 8.2 Réponse au postulat « Pour une place de jeu dans le village de Collombey »
9. Informations du Conseil municipal
10. Questions
11. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillères et conseillers généraux.

Intervention de Sotillo José : Chers collègues, conseillères et conseillers généraux, Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal, Monsieur le chef de service finance et administration, Mesdames les représentantes des médias, Monsieur, cher public, Monsieur Paniz, vice-président de la Bourgeoisie qui nous fait plaisir avec sa présence ce soir, je vous souhaite à toutes et à tous la cordiale bienvenue et j'ouvre la séance du Conseil général du 18 décembre 2023.

Le Conseil général a été convoqué en date du 29 novembre, soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le règlement. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre jour proposé par le Bureau ont été publiés sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage communal. Je dois excuser ce soir, Jonathan Jomini, Isabel Tissières, Ngamiak Tazuila, Manuel Doval et Michel Turin.

Je cède maintenant la parole au Secrétaire du Conseil général, Monsieur Christophe Brendle, pour l'appel nominatif des conseillères et conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Brendle Christophe :

Angst Stéphane, présent.

Arlettaz Pauline, présente.

Biolzi Stéphanie, présente.

Birbaum Thomas, présent.

Brendle Christophe, présent.

Bressoud Alain, présent.

Brunetti Giovanni, présent.

Carron Eveline, présente.

Clivaz Cheryl, présent.

Dal-Molin Grégory, présent.

Delarze Madeleine, présente.

Doval Manuel, excusé.

Ecoeur Magali, présente.

Fauquet Lucie, excusée.

Gaillard David, présent.

Gex-Fabry Romain, présent.

Gollut Emmanuel, présent.

Hauri Serge, présent.

Iglesias Miguel, présent.

Jomini Jonathan, excusé.

CONSEIL GENERAL

Joris Lionel, présent
Ouzaid Mohamed, présent.
Métrailler Marie, présente.
Meyer Hervé, présent.
Morisod Carole, présente.
Morisod David, présent.
Nicolas Michael, présent.
Oberson Patrick, présent.
Pellegrino Elysa, présente.
Rudaz Lisa, présente.
Ruiz Noé, présent.
Schaffhauser Pascal, présent.
Sotillo José, présent.
Sprutta Emma, excusée.
Tazuila Ngamiak, excusé.
Tissières Isabel, excusée.
Turin Michel, excusé.
Udressy Philippe, présent.
Vanay Guillaume, présent.
Vannay Damien, présent.
Vetter Chantal, présente.
Vieux Edgar, présent.
Vuille Côme, présent.
Zumbar Patrick, présent.
Zürcher Cédric, présent.

Intervention de Sotillo José : Le quorum, 38 présents, 37 présents, une personne qui devrait arriver. 37 présents actuellement, 8 excusés, le quorum est atteint, le Conseil peut librement délibérer. Je déclare donc la séance ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Sotillo José : L'ordre du jour comporte 11 points. Vous l'avez tous reçu et il sera actuellement affiché à l'écran. J'ajoute un point 3.3 concernant une modification du PV décisionnel du 12 juin 2023. Cela concerne une erreur de copie sur ce PV décisionnel que j'aborderai au point 3.3.

Y a-t-il d'autres modifications à cet ordre du jour ? Y a-t-il des oppositions à cette modification à l'ordre du jour ? Dans ce cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé.

CONSEIL GENERAL

3. Approbation des procès-verbaux

Intervention de Sotillo José : Je passe donc au point 3, approbation des procès-verbaux. Je remercie au passage le Secrétaire, Monsieur Christophe Brendle, pour sa rédaction, sans oublier le travail conséquent de l'administration communale. Je prie les scrutateurs de se lever, scrutateurs et scrutatrices, de se lever et de rejoindre le bureau. S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 9 octobre 2023, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Si ce n'est pas le cas, les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 9 octobre 2023 sont priés de lever la main. Merci. Y a-t-il des refus ? Abstentions ? Le procès-verbal mot-à-mot du 9 octobre est donc adopté à l'unanimité.

Intervention de Sotillo José : S'agissant du procès-verbal décisionnel du 9 octobre 2023, y a-t-il des remarques ou des propositions de modification ? Si ce n'est pas le cas, les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 9 octobre 2023 sont priés de lever la main. Merci. Y a-t-il des refus ? Abstention ? Le procès-verbal décisionnel du 9 octobre est donc adopté à l'unanimité.

Intervention de Sotillo José : Je reviens sur le point 3.3, donc l'ajout à l'ordre du jour concernant le PV décisionnel du 12 juin 2023 validé en séance plénière par le Conseil général du 9 octobre 2023. Une erreur de copie dans le résultat d'un vote a été décelée a posteriori.

Le Secrétaire a procédé à la vérification en se basant sur le PV mot-à-mot et les notes du président et du vice-président prises lors du vote de la séance plénière du 12 juin. Nous vous affichons la proposition de correction du PV décisionnel et de son erreur. Celle-ci garde le texte original mais il est tracé. Il mentionne le résultat correct et ajoute une nota bene indiquant l'historique de la modification et la validation par le Conseil général lors de ce plénum. Y a-t-il des commentaires à cette modification ? S'il n'y en a pas, je vous demande de valider cette modification par vote à main levée. Les conseillères et conseillers généraux qui valident cette modification sont priés de lever la main. Merci. Celles et ceux qui la refuse ? Abstentions ? La modification du PV décisionnel du 12 juin est donc validée à l'unanimité. Merci.

4. Informations du Bureau

Intervention de Sotillo José : Nous passons au point 4 de l'ordre du jour, les informations du Bureau.

Le Bureau s'est réuni le 14 novembre 2023 en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, nous avons échangé sur quelques points avec le président du Conseil municipal, Monsieur Olivier Turin. Au vu de l'ampleur des points à traiter pour cette séance plénière, le Bureau a décidé de reporter une interpellation du PLR. Excusez-moi, vous pouvez retourner à vos places scrutatrices et scrutateurs. Donc, au vu de l'ampleur des points à traiter pour cette séance plénière, le Bureau a décidé de reporter une interpellation du PLR, le rapport de la commission adhoc pour la modification du règlement en lien avec la prise de PV mot-à-mot en deuxième lecture. A noter que le Bureau souhaite que lors de la prochaine séance du Conseil général, en 2024, Recapp applique la nouvelle formule du PV mot-à-mot tout en

CONSEIL GENERAL

souhaitant que le rapport soit accepté à cette séance. Et enfin, le rapport de la commission permanente, aménagement du territoire et agglomération sur la modification du règlement des cimetières. Ces 3 objets seront donc à l'ordre du jour de la prochaine séance 2024.

De plus, les dates des séances plénières pour 2024 ont été établies et pour cette dernière année de législature, nous avons ajouté une séance supplémentaire afin d'éviter de surcharger l'ordre du jour des différentes soirées. Cependant, le Bureau se réserve le droit d'en supprimer une si peu d'objets seraient concernés.

Voici les dates : lundi 19 février, 22 avril, 10 juin, 7 octobre et 9 décembre 2024.

Suite à la séance plénière de décembre 2022 et aux différents échanges avec le SAIC, le Bureau, la COGEST et le Conseil municipal ont finalement approuvé de concert la directive 2023 sur laquelle la COGEST s'est appuyée pour l'approbation des différents amendements de ce soir.

Enfin, je vous informe qu'un apéritif est organisé à l'issue de ce plenum pour toutes les personnes présentes et ainsi prendre congé de cette année 2023 et je remercie l'administration pour sa mise en place.

5. Validation de la Convention Mobichablais et de son avenant, sur la base de l'examen de la Commission ad hoc

Intervention de Sotillo José : Nous passons au point 5, validation de la convention MobiChablais et de son avenant sur la base de l'examen de la commission adhoc.

Je vous propose de procéder comme suit : message du Conseil municipal, rapport de la commission adhoc, questions et réponses de la commission, entrée en matière, discussion de détail et vote final. S'il n'y a pas de remarque sur cette manière de procéder, je passe la parole au Conseil municipal, Monsieur Olivier Turin pour le message.

Intervention de Turin Olivier : Merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, chers collègues du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs. Nous remercions la commission adhoc pour le travail qui a été réalisé, la ratification de cette convention étant de la compétence du législatif.

Précédemment, la Commission de Gestion avait rendu un rapport de contrôle sur le compte 2022 de MobiChablais qui comprenait des recommandations que nous avons proposé d'intégrer à cette nouvelle convention intercommunale. Les législatifs des communes valaisannes intégrées à MobiChablais, soit Troistorrents, Massongex et Monthey ont déjà validé cette nouvelle convention lundi dernier. Nous sommes donc les derniers à la valider ce soir.

Côté Vaud, les 4 communes des exécutifs vaudois ont également validé ces documents. Pour information, les propositions de la commission adhoc de notre Conseil général ont toutes été intégrées et vous avez pu constater que la convention définitive et son amendement 2024 qui vous sont soumis suite à la compilation des retours de chaque commune partenaire ne diffèrent quasiment pas de ceux que nous avons transmises pour votre analyse et que nous avons transmises au Copil MobiChablais suite à votre analyse. Si on se réfère, sans être exhaustif, aux points principaux que nous relevons dans cette convention, ce sont la tarification Mobilis qui va s'appliquer pour le nouvel horaire. Vous l'avez d'ailleurs certainement reçu. Vous avez reçu un tout-ménage qui, s'il suscite trop de questions par la population, fera l'objet d'une séance publique. L'établissement d'un avenant annuel et ses conditions assignées par

CONSEIL GENERAL

toutes les parties contractantes et c'est au niveau de la gouvernance que les compétences doivent être précisées et que la transmission des retours de chaque commune doit être optimisée. Nous restons très attentifs, à l'instar d'ailleurs des autres communes partenaires, à une amélioration de la gouvernance. Elle sera, comme indiqué, précisée d'ici fin juin 2024 et, bien sûr, nous vous informerons dès que cette décision sera prise par l'ensemble des communes partenaires. Les problèmes opérationnels que vous indiquez qui seront, bien sûr, aussi soulevés avec légitimité dans votre rapport et qui font d'ailleurs l'objet de recommandations, sont également partagés par le Conseil municipal, transmis au Copil qui représentent l'interface entre les communes et les TPC. Le Copil transmet donc les retours et demandes à l'opérationnel de les solutionner.

Les défauts qui relèvent de l'opérationnel que vous avez soulignés dans votre rapport ne sont malheureusement pas encore absents et il faut quand même souligner également que cette prestation MobiChablais qu'on peut qualifier de récente dont sa croissance ne s'est pas faite sans problème, en particulier du côté des finances qui n'ont pas respecté les budgets octroyés. Les mesures prises par le Copil, comme par exemple, entre autres, la stabilisation du réseau, doivent de toute façon permettre d'atteindre l'adéquation entre les comptes et le budget, étendre un réseau des problématiques opérationnelles. Nous vous remercions donc par avance de faire un bon accueil à cette convention et à son avenant.

Votre validation, elle permettra de poursuivre ce transport d'agglomération qui est l'un des ciments principaux de l'agglomération par transport public sur laquelle l'ensemble des communes de l'agglomération se base pour planifier sa mobilité actuelle et future. J'en profite déjà pour remercier la commission ad hoc qui a traité de la convention et son avenant pour son travail d'analyse qui a été conséquent, de même que les recommandations concrètes et constructives qu'elle a livrées dans le rapport. Merci de votre écoute.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur le Président, je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas : Bonsoir à tous. Alors, Thomas Birbaum pour la commission, alors je ne vais pas relire tout le rapport de la commission mais notamment les éléments importants que la commission souhaitait mettre en valeur.

Donc nous sommes tout d'abord revenus sur l'historique suite à la prise de position du service cantonal des affaires intérieures et communales dans un courrier du 4 avril 2023, a déclaré que le Conseil général était compétent pour ratifier cette convention. Cette convention qui passe sur une durée de 5 ans.

Résultat : le Bureau a confié à une commission ad hoc le soin d'établir un rapport sur la nouvelle convention et son avenant. La commission s'est réunie 4 fois pour traiter de ces questions. Il a été relevé également que c'est une commission intercommunale, c'est-à-dire que si l'une des communes souhaite proposer un amendement à une modification d'un article, ça doit faire l'objet d'un accord unanime de toutes les autres autorités, soit les 4 conseils législatifs du côté Valaisan, c'est-à-dire les assemblées primaires et les conseils généraux de Monthey et de Collombey-Muraz. Et du côté vaudois, ce sont les autorités compétentes qui ont validé cet avenant.

Donc, la commission s'est réunie, elle a posé plusieurs questions, elle a notamment soulevé des nouveautés qui sont les points suivants : au chapitre 7.1, au niveau des tarifs, on mentionne que la tarification Mobilis va s'appliquer pour le nouvel horaire. Une séance publique d'information était

CONSEIL GENERAL

agendée pour le 16 novembre 2023. Le chapitre 12 traitait l'établissement d'un avenant annuel et ses conditions assignées par toutes les parties contractantes et le chapitre 13 abordait la gouvernance et le calendrier des échéances. Les remarques et les recommandations de la commission ont été précisées au point 6.3 de notre rapport.

Donc, nous avons fait, comme membre de la commission, part de nos remarques générales quant aux prestations récurrentes aux demeurants car ayant été déjà louées précédemment, entre autres l'affichage des lignes de bus, l'annonce des arrêts dans les bus, la formation des chauffeurs, la facilité d'utilisation de l'application. Donc, la commission attend une amélioration de la part de l'entreprise mandatée TPC SA. La commission a également étudié l'avenant à cette convention, l'avenant qui précise : l'horaire 2024, le plan du réseau des lignes, les coûts et recettes prévisionnels pour l'horaire 2024, la clé de répartition de l'indemnité à charge du mandant ainsi que les acomptes d'indemnité et délais de versement.

Donc, nous avons également relevé dans le cadre de notre rapport que les détails concernant l'horaire 2024 sont en travaux et seront livrés ultérieurement.

Donc, dans l'offre 2024, si l'on rentre plus dans le détail, le total des produits commerciaux s'élève à 1.26 million en augmentation de 6% par rapport au budget 2023. Le total des coûts se monte à 13.31 millions également en augmentation de 6% par rapport au budget 2023.

La commission s'est notamment penchée sur le taux de couverture qui a été un sujet de discussion. Le taux de couverture, selon l'offre 2024, est en diminution. L'objectif visé de 20% de taux de couverture, donc couvrir les dépenses par les recettes annoncés par TPC SA, soit un doublement des recettes sans augmentation des charges, paraissait aux yeux de la commission hautement improbable, du moins dans un horizon de la durée de la convention, donc un point critique.

Au niveau de la clé de répartition, nous avons constaté et accepté la clé de répartition à 19.2% du déficit après déduction des annuités cantonales, soit un montant de 1.72 million pour le budget pour 2024. En cas de modification des prestations pour les années précédentes, la clé de répartition est susceptible d'être modifiée. Donc suivant ce que nous décidons au développement des lignes, on pourrait se retrouver à avoir une part qui serait plus que 19.2 ou moins que 19.2.

Un point également important pour la commission a été l'organe de gouvernance intercommunal. Donc, il est à relever que ni l'avenant ni la convention ne précisent la forme et la composition de l'organe de gouvernance intercommunal de MobiChablais. Compte tenu des critiques émises par la COGEST lors de son rapport d'audit, il est pour la commission peu compréhensible que la structure de gouvernance ne soit pas déjà définie. Même si nous devons signer la convention et son avenant avant 2024, la commission s'attendait à ce que l'organe de gouvernance soit déjà défini avant la signature de la convention.

Donc, pour la commission, le flou reste de mise au sujet de l'organe de gouvernance qui discutera directement avec le mandataire.

Donc la commission, pour, je cite : « éviter de signer un chèque en blanc », émet les recommandations suivantes : l'organe de gouvernance doit au moins compter un représentant de chaque commune partenaire qui finance les prestations à hauteur de 10% en plus. Ils doivent se réunir au minimum 4 fois par année, chaque fois que la situation ou l'objectif l'exige. Les conclusions des séances doivent être transmises pour information, aux membres du Conseil général ou à la commission permanente compétente du Conseil général. La commission relève que le Copil actuel remplira ce rôle au plus tard jusqu'au 30 juin 2024, date pour laquelle le nouvel organe de gouvernance aura été mis en place et nous remercions le Conseil municipal de présenter dès que possible l'organe de gouvernance envisagé au Conseil général pour approbation.

La commission avait également adressé une série de questions au Conseil municipal et au Copil et à TPC SA. Vous avez reçu ses réponses, elles sont en annexe du présent rapport.

CONSEIL GENERAL

Donc en recommandation de la commission adhoc, nous recommandons les points suivants : le respect des horaires, l'affichage correct dans les bus, la formation des chauffeurs, une application simple et performante et le développement d'une offre adaptée à certaines catégories d'usagers et nous avons également encouragé différents partenaires à développer des lignes directes en complément, à développer des voies de circulation en sites propres et décarboner le matériel roulant. Nous avons également proposé au Conseil municipal la création d'une commission administrative, Mobilité, rattachée au Conseil municipal et constituée d'usagers de MobiChablais domiciliés dans les différents villages de la commune.

Et nous avons donc, à l'unanimité des membres présents, recommandé aux membres du Conseil général d'accepter la convention de prestations MobiChablais et son avenant tel que présentée et nous avons accepté le présent rapport à l'unanimité.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Birbaum. Je salue l'arrivée de Monsieur Pascal Schaffauser. Nous passons maintenant à l'entrée en matière. Je passe la parole à l'assemblée.

Intervention de Brunetti Giovanni : Le Centre accepte l'entrée en matière, nous en profitons pour remercier la commission pour son travail sur ce thème. Pour le centre, le service MobiChablais est un service essentiel pour la vie de nos habitants, raison pour laquelle nous validerons la convention ainsi que l'avenant pour les services MobiChablais conformément aux compétences du Conseil général définies par la LCo. Bien que lors des discussions que nous avons eu dans notre groupe, nous soutenons cette convention. Les inquiétudes quant à la qualité du service et quant à la gouvernance qui n'est à ce jour pas encore définie, ont été relevées.

Par conséquent, nous nous permettrons de rappeler certaines recommandations faites par la COGEST et la commission ayant traité de ces conventions : l'organe de gouvernance doit au moins compter un représentant de chaque commune partenaire qui finance les prestations à hauteur de 10% ou plus. L'organe de gouvernance doit se réunir au moins 4 fois par année et à chaque fois que la situation l'exige. Les conclusions des séances doivent être transmises pour information, aux membres du Conseil général ou à la commission permanente compétente du Conseil général. Exiger une mise à jour à chaque trimestre des prévisions des coûts MobiChablais lors des réunions du Copil. Renforcer le contrôle du Copil sur la gestion financière du service MobiChablais, si nécessaire par un accompagnant externe. Demander le gel de l'extension du réseau au moins jusqu'au 31 décembre 2025. L'extension étant la cause principale des dépassements de budget. En cas de dépassement manifeste du budget, demander aux Copil de prendre les mesures nécessaires pour équilibrer le budget. Constituer une commission administrative, Mobilité, rattachée au Conseil municipal et constituée entre autres d'usagers de MobiChablais domiciliés dans les différents villages.

Pour nous, ces recommandations qui découlent d'un travail important des 2 commissions sont pertinentes et il est important qu'elles soient mises en œuvre par les TPC et le Copil dans les plus brefs délais. Nous comptons donc sur notre représentant de la commune au Copil pour qu'il suive et incite les TPC ainsi que le Copil à aller dans la direction souhaitée par le Conseil général.

Le groupe du Centre sera attentif principalement aux points liés à la gouvernance, à la qualité du service et aux aspects financiers.

Enfin, le groupe du Centre, comme la commission, demande à la Municipalité à ce que les nouveaux principes de gouvernance du Copil qui devraient être discutés en début d'année, fassent l'objet d'une présentation à notre Conseil général.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Brunetti. D'autres prises de parole ? Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole : Ça va comme ça ? Voilà, merci. Carole Morisod pour les Verts. Je tiens d'abord à vous saluer toutes et tous. Alors, le groupe des Verts a pris note de la nouvelle convention MobiChablais, de son avenant et du rapport de la commission adhoc. Nous remercions la commission adhoc, la Municipalité et les représentants de TPC SA pour leur collaboration.

Nous regrettons, toutefois, qu'une présentation publique des nouvelles tarifications et des nouveaux abonnements n'ait pas eu lieu, contrairement à ce qui avait été prévu. Nous soutenons la nouvelle tarification avec le système Mobilis en vu d'une simplification des achats de billets et d'abonnement. Nous serons attentifs à ce qu'à chaque nouveau remplacement de véhicule, le choix se porte sur des véhicules propres afin de réduire non seulement des gaz à effet de serre mais aussi des émissions de particules fines qui nuisent à la santé de la population.

Notre groupe demande une simplification de l'application TPC. Il réclame également des horaires en adéquation avec les transports régionaux et CFF, notamment, l'annonce des arrêts à l'intérieur de chaque véhicule et la création de voies de circulation en site propre. Nous sommes surpris que l'organe de gouvernance intercommunal ne soit toujours pas connu et qu'il faille attendre la signature de cette convention pour le définir. Le Copil continuera donc d'exercer jusqu'en juin 2024. Nous demandons d'avoir un regard sur la création de cette gouvernance et que les principaux partenaires financiers y soient représentés. Il est également nécessaire que le législatif ou une commission permanente soit régulièrement informé les conclusions des séances de gouvernance. Nous sommes satisfaits d'apprendre que TPC SA va se pencher sur la décarbonation de la flotte et qu'un concept sera présenté aux Copil début 2024.

Notre groupe souhaite prendre connaissance rapidement des décisions prises entre TPC SA et le Copil sur ce sujet. Le groupe des Verts est persuadé de la nécessité de développer les transports publics afin de réduire de nombreuses nuisances telles que le réchauffement climatique, bruit, pollution de l'air, surcharge du trafic, etc.

Nous acceptons donc l'entrée en matière et notre groupe recommande aux membres du Conseil général d'accepter la convention de prestations MobiChablais et de son avenant tel que présenté. Merci de votre écoute.

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame Morisod. Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain : Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC bonsoir à toutes et à tous, nous pourrions dire que nous nous trouvons quelque part au dernier chapitre de ce que l'on pourra appeler la saga MobiChablais. Sans nous étaler à nouveau sur le sujet, nous nous apprêtons à voter ce soir sur la convention et son avenant, alors même que nous en sommes pleinement déjà partenaires depuis quelques années. Même si nous avons ou croyons avoir un certain pouvoir décisionnel sur le sujet, nous voyons bien, à la lecture du rapport de la commission ayant traité le sujet, que seules des recommandations peuvent être formulées de notre part. Est-ce que celles-ci seront appliquées ? Nul ne le

CONSEIL GENERAL

sait. En ayant le doigt dans l'engrenage, il est difficile, voire inconcevable pour nous, ne serait-ce que d'imaginer supprimer ce service à la population. Par-là, comprenez donc de refuser le vote du soir.

Pour nous comme pour la commission, il est par exemple difficile de comprendre que l'organe de gouvernance ne soit encore pas défini. Le Conseil général, comme la population de notre commune, attend maintenant que le mandataire soit bien plus attentif au budget approuvé par les communes avec lesquelles il collabore. Nous ne voulons plus recevoir de factures sans connaître les tenants et aboutissants de celles-ci, sans budget préalable. Aujourd'hui un budget est présenté et, comme l'ensemble des groupes de ce plénum certainement, le groupe UDC constate amèrement les chiffres présentés par les TPC.

Cependant, nous sommes d'avis que le réseau MobiChablais est une bonne alternative aux véhicules individuels et tenons à aller de l'avant avec ce service. C'est pourquoi nous acceptons l'entrée en matière et nous accepterons la convention et son avenant. Nous demandons tout de même au Conseil municipal d'éclaircir au plus vite quel sera l'organe de gouvernance et espérons vivement que notre commune en fera pleinement partie. Encore un petit mot pour remercier la commission ayant traité le sujet et nous soutenons les recommandations émises. Un point et discutable cependant, c'est la décarbonation de la flotte TPC car si décarbonation rime avec augmentation significative des charges, alors notre recommandation est le statu quo sur les véhicules utilisés. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Gex-Fabry. D'autres prises de parole dans cette entrée en matière ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas : Thomas Birbaum pour le groupe PLR, donc je rapporte en l'absence de notre chef de groupe Manu Doval. Donc voilà, cela fait un an après le début de cette histoire, après cet amendement que vous avez accepté, qui a déclenché un courrier au service d'affaires intercommunales, qui a déclenché une prise de position, qui a déclenché une clarification des compétences en disant que c'est au Conseil général de décider et c'est ce qui fait que ce soir nous pouvons clôturer un premier chapitre. Alors je rebondis sur les propos de Monsieur Gex-Fabry, mais c'est seulement le premier chapitre et, bien sûr, il y aura d'autres chapitres qui vont suivre et je pense qu'on n'a malheureusement pas fini d'en parler.

Plusieurs points que le groupe PLR souhaiterait mettre en avant. Le premier, c'est tout d'abord la légalité de cette convention. Donc, maintenant, avec notre vote de ce soir, nous retournons ou nous rentrons dans la légalité, c'est-à-dire qu'on passe à une rubrique qui est liée donc au niveau du budget. On ne pourra plus rien faire au niveau des amendements, mais on pourra toujours donner notre avis au Conseil municipal, qui se chargera ensuite de le relayer au sein de ce nouvel organe de gouvernance. Donc, je remercie également tous les membres constituant notre amendement et, maintenant, on peut entrer pleinement dans une rubrique liée avec ce vote-là.

Un point que le groupe PLR aimerait mettre en avant au niveau du fonctionnement des transports publics, même si ce n'est pas l'enjeu principal du vote ce soir, ce soir nous votons sur la convention et son avenant, mais forcément le fonctionnement des transports publics a une incidence directe. Parce que si on n'était pas content du fonctionnement de ce réseau de bus, on refuserait, on proposerait tout simplement de refuser cette convention. Au sein du groupe PLR, nous sommes satisfaits de manière générale du fonctionnement de ce service.

Bien sûr, il y a des points à améliorer. Je pense notamment au fait que notre population a besoin de bus directs. Si on veut aller à Aigle, on va arriver directement à la gare pour prendre le train. On ne veut pas forcément faire toute la zone commerciale d'Aigle ou faire tout un petit parcours qui nous prendrait 35 à

CONSEIL GENERAL

40 minutes pour aller d'un point A à un point B. On estime que, pour que le réseau de bus soit efficace et soit attractif, nous devons aller en ligne directe le plus rapidement possible.

Également, la limitation des retards, c'est un point important pour nous. Si on arrive à la gare de Monthey, si le bus est parti avec 5 minutes d'avance, forcément, on n'est pas très content et on est moins enclin à prendre le bus après coup. Mais, à l'inverse, si on peut prendre le bus et notre bus a 5 minutes de retard et qu'on loupe le train, ça devient également aussi compliqué.

Il y a également le principe de la communauté tarifaire Mobilis que nous saluons, même si on a reçu un petit flyer qui simplifiait les déplacements. Quand moi j'ai ouvert et que j'ai vu cette carte, pour moi, ce n'était pas vraiment simple. Donc, je pense qu'on peut faire un effort au niveau de la communication auprès de la majorité de la population pour que les gens prennent plus souvent ces transports publics.

Également au niveau de la vente de la carte, donc l'application apparemment sera obligatoire, donc ça poussera la création d'un profil dans une application. Donc malheureusement, l'administration municipale sera, je pense, mise à contribution pour expliquer aux gens qui viendraient chercher la carte, ces fameuses cartes de rabais, comment cela fonctionne.

Au niveau des finances donc, on avait eu la discussion sur « Est-ce qu'on doit faire un point de situation financière chaque 3 mois ? ». Du côté du groupe PLR, on estime que 6 mois, c'est suffisant. D'un point de vue également technique, c'est compliqué de sortir les chiffres après 3 mois. Donc, on explique : on pense qu'un bilan du service au niveau des finances, des projections qu'ils appellent le forecast, pourrait être possible après 6 mois.

Également au niveau du groupe PLR, nous sommes fortement opposés à des augmentations de charges au niveau des communes. Donc, nous sommes contre le développement de nouveaux projets qui pourraient entraîner une hausse des charges de notre indemnité de Collombey-Muraz à hauteur de 19.2%. Donc, pour nous, accepter la convention ce n'est pas accepter tacitement le développement du réseau. On veut vraiment limiter les coûts à charge des communes.

Également, les TPC avaient discuté comme quoi l'application aurait pu être vendue à des étrangers d'autres pays. On pense que du côté du groupe PLR on doit d'abord se concentrer sur nos communes à nous et pas essayer d'aller vendre l'application à gauche à droite, à l'étranger. On pense qu'il y a déjà suffisamment à faire de notre côté.

Voilà au niveau de la gouvernance c'est un peu l'éléphant dans la pièce, c'est qu'on a la Commission de Gestion au niveau de l'intercommunalité qui avait relevé que le Copil avait connu des dysfonctionnements. Ce n'était pas clair qui contrôlait quoi ? Résultats : il y avait eu ces fameux dépassements de budget, ce n'était pas contrôlé et au niveau du groupe PLR on estime que c'est le point central, c'est la gouvernance de service et malheureusement les réponses ne sont pas encore apportées ce soir.

On estime également que dans la relation d'un mandant et mandataire c'est le mandant qui donne ses objectifs au mandataire, l'entreprise concessionnaire qui écoute et qui applique et ce n'est pas à l'entreprise concessionnaire de dire au mandant comment ça va se passer. Donc, on pense qu'il doit vraiment y avoir une relation d'acheteur-vendeur, ce n'est pas aux vendeurs de dicter ses conditions, c'est à l'acheteur de poser les siennes. Donc, on estime que faire appel à une personne externe, je pense par exemple à Chablais région qui pourrait conseiller les communes, qui pourraient être un organe neutre au milieu. Ça serait une plus-value dans ce cas-là.

Finalement le fonctionnement communal, donc nous pensons également qu'une commission administrative au sein de la Municipalité serait une bonne idée qui, pour une commission, pourrait rassembler des habitants de chaque village pour ramener, relayer les préoccupations des habitants au niveau du service pour avoir un changement assez rapidement dans le fonctionnement, dans l'opérationnel. On pense que ce serait une manière simple et efficace de corriger certains défauts.

CONSEIL GENERAL

Donc, nous remercions le Conseil municipal pour le travail qui a été fait. Nous remercions la commission adhoc qui a travaillé sur cet objet. Dans d'autres communes, ça ne s'est pas passé comme ça, ça a plutôt été fourgué au Conseil général. Donc du côté du groupe PLR, on est content que le processus démocratique du Conseil général ait pu être respecté dans ce cas-là.

Donc pour nous, on peut clôturer ce chapitre 2023 et peut-être qu'il y aura un suivant en 2024, on verra. Donc le groupe PLR, vous l'aurez compris, soutient cette convention et cet avenant et il ne déposera pas d'amendement là-dessus.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Birbaum. D'autres prises de parole ? Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cheryl : Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. Je crois que ce soir, eh bien, en entendant les autres interlocuteurs à propos de MobiChablais que tout a été dit.

Pour le parti socialiste, nous acceptons l'entrée en matière et puis nous recommandons au plénum d'accepter la convention et son avenant.

Si je peux me permettre, donc aussi bien Lionel Joris que Thomas Birbaum ont fait partie au niveau de la COGEST de la commission qui était chargée de rédiger ce rapport et puis, aussi, on est reparti avec la commission adhoc pour analyser cette convention.

Les points importants, ils ont été soulignés puisqu'ils nous paraissent vraiment essentiels et je crois que Olivier Turin, président de la commune et représentant de la Municipalité, nous l'a dit : « toutes nos recommandations ont été acceptées ». Maintenant c'est à la commune, au niveau du Copil, de faire en sorte que maintenant cette gouvernance soit vraiment mise en place et puis qu'il y ait un suivi, surtout au niveau des décisions qui sont prises. Au niveau du budget, parce que comme l'a dit Thomas, l'adage c'est qui paie commande, donc ce n'est pas aux TPC de nous dicter « notre conduite », c'est à nous de dire ce que nous voulons par rapport aux propositions que peuvent nous faire les TPC.

Et là, je rebondis un peu sur ce qu'a aussi relevé Carole Morisod à propos de l'achat des bus, elle a dit que c'est aussi dans le budget 2024, il y a un point important au niveau de l'amortissement parce qu'ils veulent renouveler leur flotte. Donc, quand va se faire cette proposition de renouvellement de flotte ? Comment va fonctionner le Copil actuellement ? Parce que la gouvernance n'est pas décidée et puis ça, c'est un point aussi essentiel sur lequel je voudrais insister ce soir par rapport à ce Copil. Comment cette décision va-t-elle être prise ? Si elle va être prise avant que ce nouvel organe de gouvernance soit mis en place ou est-ce par rapport à la structure existante de choix et puis de détermination que les TPC et le Copil que cet renouvellement de flotte va être décidé ? Parce que c'est un point qui va impacter tant nos finances puisqu'après il y aura des amortissements derrière, que par rapport aux choix qu'on va faire au niveau climat et écologie.

Voilà, je vous remercie de votre attention puis je vous souhaite une bonne soirée.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Clivaz. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Turin, pour la Municipalité, désire-t-il prendre la parole dans cette entrée en matière ?

Intervention de Turin Olivier : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, une petite prise de parole pour vous dire que, vous le savez, Thomas Birbaum l'a bien dit, nous ne sommes pas propriétaires de ce

CONSEIL GENERAL

service, nous sommes les mandants. On peut bien sûr exiger de nos mandataires des prestations qui sont à la hauteur de nos exigences en concertation avec nos communes partenaires. Nous pesons le 19.2% de ce mandat et je vous le disais dans un cadre de planification commune entre les différentes communes partenaires.

Bien sûr, vous l'avez compris, il s'agit ici d'un cadre, d'un cadre de travail. Ce n'est pas ici qu'on va résoudre toutes les problématiques qu'on peut rencontrer tous les jours et c'est vrai si je rebondis autant Romain Gex-Fabry que Thomas l'ont bien dit.

Où en est-on ? Ce ne sera certainement pas le dernier chapitre de la saga MobiChablais. On en aura encore certainement d'autres. J'imagine bien sûr que nous serons suivis de près et c'est une bonne chose. On souhaite être suivi de près ça veut dire que finalement ce service, s'il suscite de l'émotion, c'est aussi que vous avez un besoin, vous avez une demande sur ce service-là. Et puis c'est tout ce qu'on souhaite, c'est qu'il y ait une telle demande qu'évidemment les recettes soient supérieures à celles qui sont obtenues actuellement. Bien sûr, on sera vigilant comme je vous le disais.

Je m'inscrirai un peu en faux par rapport à ce que dit Thomas Birbaum quand il parle de vendre les compétences de MobiChablais à l'extérieur. Moi, je pense que c'est surtout une bonne chose. Ça veut dire que la conception de leur différentes offres en termes de mobilité notamment leur application mais aussi le bus à la demande, c'est finalement des processus nouveaux, novateurs et puis, s'ils plaisent à d'autres endroits, à d'autres régions même à l'étranger ça signifie qu'elles ont du potentiel. Et de ce point de vue-là, je suis plutôt assez satisfait du dynamisme des TPC.

Voilà, je voulais simplement encore vous dire que vous avez parlé d'analyser la création d'une commission administrative. Le Conseil va analyser cette possibilité et vous donnera sa position à la prochaine législature.

Voilà, je souhaitais encore une fois remercier la commission adhoc qui s'est penchée sur ce dossier, merci de votre travail, merci de votre abnégation parfois afin de trouver les bonnes solutions.

Merci encore.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Turin, donc le Conseil général sera vigilant à cette gouvernance.

Est-ce que quelqu'un combat-il l'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas, elle est donc acceptée tacitement.

Intervention de Sotillo José : Nous passons donc maintenant à la discussion de détail. J'ouvre la discussion sur le sujet.

Si ce n'est pas le cas nous allons donc passer au vote final qui se fera en deux étapes.

Intervention de Sotillo José : Je prie donc les scrutatrices et scrutateurs de se lever. Nous commençons avec la convention.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent la convention MobiChablais se manifestent en levant la main. Merci. Celles et ceux qui la refusent. Y a-t-il des abstentions ? 2 abstentions.

CONSEIL GENERAL

La convention MobiChablais est donc acceptée avec 35 voix pour, 0 contre et 2 abstentions. Ah non vu qu'on est 38 maintenant, 36 pour. Je reprends. La convention MobiChablais est donc acceptée par 36 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

Donc je reprends pour la troisième fois, excusez-moi. La convention MobiChablais est donc acceptée par 35 pour, 0 contre et 2 abstentions.

Je passe à l'avenant à la convention. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'avenant à la convention se manifestent en levant la main. Merci. Celles et ceux qui la refusent. Y a-t-il des abstentions ?

Résultat : identique. L'avenant à la convention est donc acceptée par 35 voix pour, 0 contre et 2 abstentions. Merci. Nous passons au point 6. Scrutatrices et scrutateurs, merci de reprendre vos places.

6. Budget 2024 : compte 2170.5040.70. : demande de crédit d'engagement pour la transformation et l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires

Intervention de Sotillo José: Budget 2024 : compte 2170.5040.70 : demande de crédit d'engagement pour la transformation de l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires.

Nous allons avoir la procédure tel : message du Conseil municipal, rapport de la COGEST, entrée en matière, discussion de détail et vote final. Je passe donc la parole au Conseil municipal pour cette présentation.

Intervention de Turin Olivier : Merci Monsieur le Président. Donc, Olivier Turin pour le Conseil municipal. Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, nous soumettons à votre approbation l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires. Cette salle polyvalente a évolué au fil du temps. Dans les années 2000, au début des années 2000, la construction d'une deuxième salle de gym, de la bibliothèque. Depuis lors, certains travaux ont été entrepris pour maintenir et améliorer les caractéristiques de cette infrastructure comme le branchement au thermoréseau, au chauffage à distance, la rénovation des WC hommes et femmes, la rénovation du sol et de la toiture de la salle de gym, de la salle polyvalente.

Nous avons décidé en 2020 d'entreprendre une analyse générale de l'état du bâtiment. Une délégation du Conseil municipal, des services techniques ainsi que de la direction des écoles appuyée par différents spécialistes métiers à analyser le bâtiment, ses potentialités puis analyser également plusieurs variantes.

Nous avons d'abord envisagé d'engager des travaux relativement importants impliquant une modification de la volumétrie du bâtiment. Compte tenu du devis des travaux, les ambitions ont été revues à la baisse en mettant la priorité sur la rénovation de la toiture et de l'enveloppe thermique et en intégrant quelques adaptations à l'intérieur du bâtiment. Pourquoi avons-nous revu ces travaux à la baisse ? Eh bien ! Parce que nous priorisons nos investissements en étant conscients des investissements futurs conséquents qui nous attendent ces prochaines années. Il nous a bien sûr dû faire des choix.

La variante retenue par le Conseil qui a été devisée par le bureau d'architecte GayMenzel, s'élève à un montant de CHF 1'626'835.- hors taxe. Elle prévoit l'assainissement de la toiture et le remplacement de la façade sud afin d'optimiser thermiquement le bâtiment, la création de loges dans les locaux utilisés actuellement par l'UAPE, la création de trois coupoles en toiture dans le corridor, trois plus grandes

CONSEIL GENERAL

coupoles qui permettront de renforcer la lumière naturelle, la suppression des loges actuelles pour créer un grand foyer et la mise en conformité des locaux actuels notamment en regard des dispositions en termes de sécurité incendie.

Ces travaux conséquents impliquent une réalisation échelonnée sur deux ans au minimum d'où la demande de crédits d'engagement qui vous est soumise.

Pour information, nous devons refaire l'étanchéité du toit de la toiture plate du bâtiment qui surplombe la salle polyvalente le plus rapidement possible en urgence.

L'assainissement des locaux dévolus aux écoles fait l'objet d'un subventionnement partiel. Les travaux subventionnables s'élèvent à 646 mille francs TTC, soit un subventionnement cantonal prévu de 194 mille francs TTC selon une première estimation.

Nous vous proposons donc d'accepter ce crédit d'engagement de 1.8 million hors taxe qui comprend une marge financière de sécurité par rapport au devis et nous en profitons pour remercier la COGEST pour son expertise et son rapport.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Turin. Je passe la parole au rapporteur de la COGEST, Madame Biolzi.

Intervention de Biolzi Stéphanie : Bonsoir à tous, Stéphanie Biolzi pour la COGEST. Le mandat nous a été transmis suite à la séance du Bureau du 14 novembre 2023. L'entrée en matière sur le rapport du crédit d'engagement pour la transformation et l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires a été acceptée à l'unanimité.

À la suite des précédents travaux, le Conseil municipal, en 2020, a décidé d'entreprendre une analyse générale de l'état du bâtiment afin de définir une stratégie, une planification globale en matière de rénovation des locaux. Pour ce faire, il a mandaté un bureau d'architecture. L'analyse globale a été faite en collaboration avec des spécialistes tiers.

Le Conseil municipal propose au Conseil général d'octroyer un crédit d'engagement pour un montant de 1.8 million. La demande de crédit est légèrement supérieure au devis pour tenir compte de la hausse des matières premières et du carnet de commandes chargées des entreprises.

Subvention cantonale : A ce stade, le montant des travaux subventionnables est estimé à environ 646 mille TTC, ce qui représente une subvention cantonale de 194 mille TTC, soit 30% du montant des travaux subventionnables. Ceci est une estimation du canton calculée sans engagement.

Mode de financement : Le mode de financement n'a pas été précisé dans le message du Conseil municipal.

En conclusion, un crédit d'engagement est nécessaire à partir du moment où les travaux sont répartis sur plusieurs années. Pour information, la Municipalité aurait été compétente pour cet investissement car il est inférieur à 5% des recettes brutes après déduction des imputations internes, soit 2.1 millions selon les chiffres des comptes 2022.

La COGEST partage l'avis que rénover le centre sportif et culturel des Perraires est nécessaire. La commune de Collombey-Muraz dispose des capacités financières pour absorber un tel investissement. La COGEST recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le crédit d'engagement tel que présenté.

Cela étant, la COGEST décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame Biolzi. Nous passons maintenant à l'entrée en matière. Je passe la parole à l'assemblée. Madame Pellegrino.

Intervention de Pellegrino Elysa : Bonsoir à toutes et tous, Elysa Pellegrino pour le groupe PLR, je profite de prendre la parole à propos de ce crédit d'engagement concernant la transformation du centre scolaire des Perraires qui s'avère être bien moins conséquente que prévue.

Malheureusement, aucune mention de la scène des Perraires n'y est faite, comme cela avait été abordé à plusieurs reprises. Il s'agit de la seule vraie salle de spectacle de notre commune qui atteindra bientôt son 10'000ème habitant. Comme mentionné dans le titre, le centre des Perraires n'est pas que sportif, il est aussi culturel, presque toutes les sociétés locales bénéficient de cette scène. Malheureusement, elle n'est absolument plus adaptée aux différents événements qui s'y déroulent, l'acoustique y est notamment particulièrement mauvaise. Notre commune est désormais dotée d'une commission culturelle qui innove, entreprend et ose, ce qui nous réjouit.

Cependant, ne faudrait-il pas se donner les moyens de recevoir des artistes à la hauteur de leurs prestations ? Ce crédit d'engagement n'aurait-il pas été un moyen d'agir en ce sens ? Le groupe PLR pose alors la question ici : est-ce un point qui sera abordé plus tard ? Dans la prochaine législature ? Est-ce que la question d'avoir une réelle salle de spectacle se posera notamment lorsque nous aborderons le projet des Corbier ?

Le groupe PLR recommande cependant d'accepter ce crédit d'engagement pour la transformation des Perraires. Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame Pellegrino. D'autres prises de parole ? Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole : Carole Morisod pour le groupe des Verts. Le groupe des Verts a pris connaissance de la demande de crédit d'engagement de 1.8 million pour la transformation et l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires.

Nous saluons la volonté de la Municipalité de proposer au plénum l'acceptation de ce crédit, même si le règlement permettrait à celle-ci de prendre elle-même cette décision.

Le groupe des Verts est favorable à ce crédit d'engagement. En effet, la rénovation et l'assainissement de ce site sont nécessaires, notamment l'urgence de réparer la toiture et de se mettre en conformité au niveau de protection incendie.

Nous saluons la volonté d'isoler thermiquement la face sud du bâtiment. Nous aurons toutefois souhaité la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit en même temps que les travaux. Dans la réponse de la Municipalité, il est prévu de mettre de tels panneaux pour autant que les moyens financiers le permettent. Notre groupe invite la Municipalité à s'approcher des coopératives solaires qui permettent justement de réduire les coûts d'investissement.

Notre groupe accepte donc la demande de crédit d'engagement de 1.8 million pour la transformation et l'assainissement du centre Perraires. Nous acceptons aussi l'entrée en matière. Merci.

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame Morisod. D'autres prises de parole ? Monsieur Gex-Fabry.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gex-Fabry Romain : Romain Gex-Fabry, chef de groupe UDC, forcé de constater que la rénovation de la toiture de la salle de gym des Perraires devient urgente. Effectivement, de nombreuses fuites sont visibles lors des épisodes pluvieux.

Le groupe UDC salue, d'une part, la transparence du Conseil communal qui n'était pas tenu de demander ce crédit d'engagement mais également sa vision mesurée de ne pas effectuer des travaux d'envergure pharaonique dans l'urgence.

Par ces quelques mots, nous acceptons l'entrée en matière et donc le crédit d'engagement de 1.8 million pour la transformation et l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires tel que présenté.

Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Gex-Fabry. D'autres prises de parole ? Madame Delarze.

Intervention de Delarze Madeleine : Monsieur le président du Conseil général, Madame Madeleine Delarze, le parti socialiste, Monsieur le président du Conseil général, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, le groupe PS est favorable au crédit d'engagement pour la transformation et l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires.

Nous avons toutefois une question : est-ce que la commune ou la Municipalité a sollicité les sociétés locales afin de connaître leurs besoins, leurs craintes éventuelles dans le cadre de cette transformation et son assainissement ?

Merci de votre attention.

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame Delarze. D'autres prises de parole ? Le Conseil municipal désire-t-il prendre la parole ? Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, d'abord une question à votre attention Monsieur le président : est-ce qu'on est déjà dans la discussion de détail ou sommes-nous toujours dans l'entrée en matière ?

Intervention de Sotillo José : On est toujours dans l'entrée en matière.

Intervention de Turin Olivier : Alors je m'exprimerai lors de la discussion de détail. Je vous remercie.

Intervention de Sotillo José : Très bien ! Y a-t-il encore des prises de parole dans le débat d'entrée en matière ? Il n'y en a pas. Donc, si ce n'est pas le cas, elle est donc acceptée tacitement. Nous passons à la discussion de détail. Je vous cède la parole Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier: Merci, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, donc je vais répondre à certaines questions ou oppositions que vous nous avez faites par rapport à cette entrée en matière et cette discussion de détail.

CONSEIL GENERAL

D'abord, je vous remercie d'être entré en matière, de nous avoir aussi, finalement, donné les moyens de pouvoir faire une étape de plus pour rénover ce bâtiment. Même si, effectivement, on est resté pas trop ambitieux mais on a nos raisons. On sait où on va, on sait qu'un investissement extrêmement conséquent sur le secteur des Perraires va bientôt apparaître. Il s'agit du nouveau cycle d'orientation et puis on souhaite, évidemment, garder et ne pas trop investir pour ensuite pouvoir avoir les moyens de construire cette nouvelle infrastructure.

Une première question : se donne-t-on assez de moyens en termes, notamment, acoustique, en termes de salle de spectacle, Elysa Pellegrino pose cette question. Je vous réponds dans le sens de votre deuxième question, c'est-à-dire, finalement, est-ce qu'on prévoit, est-ce qu'on planifie la mise en place, l'établissement d'une vraie salle de spectacle, d'une salle de congrès ? Pourquoi pas ? C'est une question qu'on s'est posée au Conseil municipal, il y a déjà quelques années maintenant, lorsqu'on avait créé la première ébauche de l'implantation du tissu bâti à proximité du Corbier. Nous avons demandé au bureau Alberti de nous donner une image directrice, ce qu'il nous a fait assez brillamment d'ailleurs, et ça nous a fait rêver. Mais entre-temps, le projet AOMC a pris du retard, comme vous le savez, et puis on a mis ce projet, on l'a gardé sous la table sachant qu'un beau jour on pourrait le ressortir et l'affiner. Dans ce projet, nous avons l'esquisse d'une salle de congrès, d'une salle de spectacle qui serait certainement utile à notre commune mais, au sens beaucoup plus large, aussi à la région.

Alors, je ne sais pas si c'est vous, Madame Pellegrino, qui avez posé la question également, ou si c'est moi qui me suis posé la question lorsque vous m'avez posé la question mais je pense que si on veut faire ce type d'infrastructure, on a la maîtrise du foncier mais on n'a pas les reins assez solides pour créer ce type d'infrastructure sachant qu'on a, dans la pipeline, beaucoup d'autres infrastructures à faire, à investir. Il faudrait certainement passer par un partenariat public-privé pour réussir à le réaliser.

Solliciter les sociétés locales afin de mener à bien ce projet ? Non, non pour quelle raison ? Eh bien ! C'est parce que les sociétés locales utilisent la scène ou alors la salle de gym, mais elles ne sont pas impactées par les travaux qu'on fait réellement. C'est la raison pour laquelle on n'a pas sollicité les sociétés locales qui, pour autant, vont pouvoir apprécier à sa juste valeur la rénovation de ce bâtiment.

Je reviens également sur la question du groupe des Verts ou en tout cas la remarque du groupe des Verts en lien avec les panneaux photovoltaïques. Effectivement, le centre des Perraires est un centre qui est un gros consommateur d'électricité. Nous avons décidé, nous avons élaboré une stratégie pour le complexe des Perraires. La stratégie est la suivante : nous souhaitons mettre en place le photovoltaïque en 2026. Sur le bâtiment de l'école primaire des Perraires, nous souhaitons installer le photovoltaïque en 2025 lors de sa rénovation. C'est la raison pour laquelle cette demande de crédit n'englobe pas le coût du photovoltaïque mais restons prudent avec les dépenses. Il s'agit de répartir dans le temps les investissements pour les lisser au mieux.

Enfin, comme je vous le disais, cette décision d'investir dans des panneaux solaires photovoltaïques d'une surface importante nécessitera des disponibilités financières conséquentes de la commune. Pour ce faire, on reste prudent, je vous le disais auparavant.

Mais sachez néanmoins que la toiture qui est installée maintenant, la rénovation de la toiture permettra d'installer ces panneaux photovoltaïques. C'est prévu. Cette toiture pourra les accueillir sans autre investissement que l'achat des panneaux eux-mêmes.

Voilà, j'en ai terminé et je vous remercie de votre entrée en matière.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Turin. Nous sommes toujours dans l'entrée en matière, y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Ruiz.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Ruiz Noé : Noé Ruiz pour le Centre, bonsoir tout le monde, juste une petite question technique pour savoir si j'ai bien compris votre message. J'ai vu que dans le rapport vous avez mis qu'en 2021 la toiture de la salle polyvalente a été rénovée et là, dans le projet vous rénovez de nouveau la toiture. En tout cas oralement vous l'avez aussi cité et c'est écrit dans le rapport.

Est-ce qu'on parle de la même toiture sur la salle polyvalente ou y a-t-il eu des défauts cachés et ce serait l'entreprise à réparer ? Merci pour votre réponse.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Ruiz.

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour le Conseil municipal, merci de votre question Monsieur Ruiz. Non, ce n'est pas la même toiture. On a fait une première partie du bâtiment c'était la rénovation de la toiture plate qui était au-dessus de la salle de gym et de la scène donc la partie haute du bâtiment.

Et puis ensuite, nous avons mis la suite parce que nous planifions ça sur plusieurs années. On pensait faire par la suite directement l'autre partie de la toiture mais comme il y avait cette volonté qu'on a prise en 2020 de revoir l'ensemble du bâtiment, on a mis en attente cette deuxième rénovation complémentaire pour la réaliser qu'aujourd'hui.

Intervention de Sotillo José: Très bien ! D'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons passer au vote final.

Je prie les scrutatrices et scrutateurs de se lever. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'engagement pour la transformation et l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires sont priés de lever la main. Merci.

Celles et ceux qui le refusent ? Abstentions ? Merci. La demande de crédit d'engagement pour la transformation et l'assainissement au centre sportif et culturel des Perraires est acceptée à l'unanimité.

Merci aux scrutatrices et scrutateurs de reprendre vos places.

7. Examen et approbation du budget 2024

Intervention de Sotillo José : Nous passons, maintenant, au point 7 : l'examen et l'approbation du budget 2024.

Conformément à la loi sur les communes et à notre règlement, il appartient au Conseil général d'approuver le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2024 de la commune.

De plus, selon le règlement communal d'organisation, le budget peut être approuvé rubrique par rubrique. La procédure préalable de dépôt des amendements a abouti au dépôt de quatre amendements qui vous seront soumis pour un vote séparé.

L'examen du budget aura lieu comme suit : présentation du budget 2024 par le Conseil municipal, rapport de la COGEST, entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget 2024,

CONSEIL GENERAL

discussion de détail sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation suivi du vote final, développement et vote des amendements proposés, discussion de détail sur l'ensemble du budget 2024 et vote final.

Nous commençons donc par la présentation du budget 2024. Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier : Voilà, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, ma voix vous accompagne tout au long de la soirée.

Vous avez pris connaissance d'un budget 2024 en apparence proche de celui de l'année dernière mais qui recèle bien des différences lorsqu'on s'y penche et qu'on l'analyse. Tel qu'indiqué dans notre message à votre intention, 2024 est une année charnière pour notre commune car nous nous trouvons à un tournant. Le feuillet spécial qui vous a été livré en annexe de ce budget vous explique concrètement les enjeux et les mesures qui vous sont proposés, ce budget étant très influencé par les mesures d'amélioration des services aux citoyens. Il nous a en effet paru judicieux de vous adresser ce feuillet explicatif qui détaille les tenants et les aboutissants ainsi que les conséquences financières.

Les mesures qui y sont décrites illustrent notre volonté d'optimiser nos services à la population, développer nos prestations en bénéficiant davantage de compétences internes. Suite au refus de la fusion avec la ville de Monthey, à l'attention Noé Ruiz : je ne dirai ça qu'une seule fois, donc je reprends, suite au refus de la fusion avec la ville de Monthey, la population nous a dit très clairement que la commune devait assumer son développement seule et exploiter ses potentialités. Nous avons procédé à une analyse fine, secteur par secteur, d'abord à l'interne puis avec un organisme externe. Je vous en ai parlé assez longuement lors du dernier plénum, du dernier Conseil général, je ne vais pas m'étendre longuement mais je vais vous donner quand même certains éléments et puis bien sûr aussi, je répondrai à toutes les questions que vous jugerez nécessaires, utiles.

La croissance de la population et les enjeux actuels complexes et étendus nous poussent à acquérir de nouvelles compétences qui nous permettent de garantir un suivi performant des dossiers et de fournir des prestations plus étendues à nos citoyennes et citoyens. Il n'est donc pas question de revenir dans des budgets prochains avec de nouvelles demandes d'engagement de personnel, sauf si ces dernières proviennent de l'internalisation d'une tâche externalisée. C'est maintenant qu'on passe ce palier et l'on sait que les nouvelles compétences qu'on souhaite engager nous permettront d'assumer les tâches nécessaires dans le futur au niveau de : l'administration générale et des compétences concernant le système de gestion des systèmes d'information; du service technique avec la subdivision du service technique en 2 services, le service CUB (construction urbanisme, bâtiment) et le service RIME (réseau, infrastructure, mobilité, environnement); troisièmement, de notre cohésion sociale en créant un office dont les engagements relèvent plutôt de l'internalisation de prestations externes et dont les conséquences financières sont très réduites alors que l'offre proposée sera nettement plus conséquente et spécifique.

Donc l'amélioration des services de la population pose aussi évidemment, vous le savez, la question des locaux. Concernant le service technique, nous avons opté pour la location d'une partie des étages de la clinique CIC à côté de la Raiffeisen. Cela nous permet de bénéficier de cette location durant environ 7 ans, maximum 8. Ça leur permettra de planifier la construction d'un bâtiment qui comprendra le service technique, donc les 2 services, ainsi que les travaux publics. Cette construction et planifiée sur le secteur des Brêches qu'on connaît actuellement comme le lieu où il y a les locaux des travaux publics et notre écopoint également. Il aurait donc été effectivement irresponsable de planifier d'importants investissements dans la maison de la Cour, investissements qui n'auraient de toute façon pas été à la hauteur de nos besoins, qui plus est dans un bâtiment dont l'avenir est incertain. Pour information, le déplacement de l'AOMC va être accompagné lors de la prochaine législature d'une nouvelle planification

CONSEIL GENERAL

concernant le centre de Collombey, et dans ce contexte, le maintien respectivement la réaffectation des maisons de la Cour est encore très incertain.

Afin d'améliorer l'accueil à la population, nous avons la volonté de créer un guichet unique au rez de la maison de commune. Cet accueil centralisé nous paraît absolument nécessaire pour améliorer l'accueil des citoyens sans qu'ils doivent errer dans les étages pour trouver le service voulu. L'organisation spatiale de l'administration générale doit être nécessairement revue.

Donc, je vous présenterai lorsqu'on traitera de l'amendement concernant cet investissement, je vous présenterai la configuration de ce rez qui désormais a été très bien étudiée et nous avons une proposition concrète concernant l'organisation du rez de la maison de commune.

Cet accroissement de nos compétences est fondamental. A titre d'exemple, nous prévoyons une augmentation de la population de 2'500 habitants d'ici ces 15 prochaines années, liée à notre planification territoriale (PAZ/RCCZ). Lorsque ce PAZ/RCCZ qui d'ici très peu d'années va se déployer, nécessitera un accompagnement important.

Nos zones commerciales et zones de service, les zones commerciales vont devenir des zones de service, ainsi que nos zones d'activités et en particulier la zone Tamoil Enclos-Charbonnière, devront nécessairement bénéficier de planifications et d'aménagements spécifiques, de même que la mise en place d'une gouvernance uniquement pour ce site, qui favorisera l'accueil d'entreprises, lesquelles bien sûr, c'est notre vœu, c'est pour ça qu'on le fait, c'est pour ça qu'on travaille de manière acharnée pour cette zone Enclos-Charbonnière et Tamoil, parce que ces entreprises, eh bien ! Elles représentent notre poumon économique. Des ressources fiscales qui nous permettront, avec les rentrées fiscales des personnes physiques également, d'investir dans des infrastructures publiques, en termes de loisirs, de culture, de mobilité, bref, d'optimiser notre vivre ensemble et rester performants et attractifs.

Venons en maintenant au chiffre du budget 2024 :

un total de revenus de 41.6 millions, des charges financières de 38.6 millions, soit une marge de presque 3 millions. Après comptabilisation des amortissements de 4.7 millions et des prélèvements sur les fonds spéciaux de 624 mille francs, non c'est faux, de 1.2 million si je ne me trompe pas.

Le compte de résultat présente un déficit de 624 mille francs, quasi-similaire à celui du budget 2023.

Les autofinancés : Les autofinancés deviennent un thème. Les autofinancés sont, comme vous le savez, les eaux claires et les eaux usées ainsi que le traitement des déchets. Ils présentent une insuffisance de financement global de 1.1 million. Bien évidemment, on ne souhaite pas creuser ce déficit des autofinancés et nous vous proposerons des adaptations des 2 autofinancés dans la première partie de la prochaine législature d'ici 2026 au plus tard.

Du côté des eaux claires et usées, l'analyse, au demeurant très complexe, vous le verrez, est déjà bien avancée, elle est très avancée. Elle comportera des modifications de fond qui vous seront proposées. Du côté des déchets, je vous informe d'ores et déjà que la SATOM nous a très récemment annoncé la résiliation du contrat qui allie la commune concernant l'exploitation de notre déchetterie sur le site SATOM. D'ici 2026 au plus tard, nous devons avoir trouvé une autre solution. Les 2 raisons principales de cette résiliation, ce sont d'abord les travaux qui doivent être entrepris sur le site, mais aussi pour des raisons sécuritaires. Il y a déjà quelques années que la SATOM nous informe, année après année. Nous, on ne leur demande pas trop parce qu'on est bien content d'avoir notre déchetterie sur le site SATOM mais elle nous informe depuis longtemps maintenant que c'est bientôt fini. Maintenant, on a eu la concrétisation d'ici 2 ans, 3 ans, c'est terminé. Les raisons sécuritaires priment également.

Nous débutons l'analyse d'une solution de rechange concernant cette gestion des déchets qui sera soit par la mise en place d'une déchetterie sur le territoire communal, soit une collaboration intercommunale à proximité du site SATOM. Pour l'instant, nous avons ces 2 variantes. Nous débutons cette réflexion. Nous

CONSEIL GENERAL

avons créé une délégation adhoc du Conseil pour réussir à mener à bien ce projet parce qu'on doit avoir une réponse d'ici la fin de la législature inévitablement. Pourquoi je vous parle de tout ça ? Parce que les impacts financiers consécutifs à ce nouveau fonctionnement concernant cette gestion, ce traitement des déchets sont bien sûr à craindre et nous devons intégrer ce nouveau paramètre avant de vous soumettre cette modification tarifaire.

Concernant le budget de fonctionnement, je relève : la hausse du déficit de la Charmaie qui devrait s'élever en 2024 à 900 mille francs. Ce déficit extrêmement conséquent provient de l'augmentation des charges de personnel qui, pour information, constitue le quasi 80% du budget de fonctionnement de l'EMS. C'est un aspect qui est très préoccupant pour nous, qui est très préoccupant pour vous également. Ces déficits sont malheureusement devenus monnaie courante pour l'ensemble des EMS, en tout cas valaisans. Je ne connais pas les autres mais je peux vous dire que nous présentons tous, les EMS, des budgets déficitaires conséquents. L'AVALEMS qui est l'organisme faîtier des EMS valaisans et le comité de la Charmaie explorent toutes les mesures susceptibles de réduire ces déficits. Mais c'est vrai que si le canton augmente ses exigences en termes de dotation en personnel mais qu'il ne participe pas à l'augmentation des coûts, le déficit ne peut que se creuser évidemment. De notre côté à l'EMS la Charmaie, nous restons efficaces, hormis l'augmentation de la masse salariale qui est due, comme je vous disais, aux augmentations, aux exigences de dotations. Seule une augmentation du tarif de pension qui est facturé aux résidents pourrait nous permettre de revenir à l'équilibre.

Concernant maintenant les investissements planifiés pour l'an prochain. Je citerai quelques exemples : d'abord, la rénovation de la salle polyvalente, on vient d'en parler, 862 mille francs; le concours d'architecture du futur cycle d'orientation, 180 mille francs ou l'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour 150 mille francs. Dans sa totalité les investissements représentent environ 4 millions de francs, un peu plus de 4 millions de francs.

La Commission de Gestion, que je profite de remercier pour son travail, relève dans son rapport, en comparant les plans quadriennaux 2023-2026 et 2024-2027, que les prévisions ont été revues à la baisse. Mais je peux vous informer qu'effectivement, ces prévisions n'ont pas été revues à la baisse. On a simplement affiné nos prévisions, repoussé certains investissements, mais ce qui est sûr, c'est que notre plan quadriennal qui repose sur notre vision stratégique des investissements qui a 3 étapes : une étape vraiment concrète, proche jusqu'à 5 ans, l'étape 5 à 10 ans, moins concrètes mais quand même bien élaborée et l'étape 10 à 20 ans.

Notre vision stratégique des investissements qui permet d'avoir une vision concrète, qui permet de prioriser, qui permet de mieux échelonner les différents investissements, nous montre bien et vous le verrez dans le prochain plan quadriennal, que ça va commencer à monter. Je peux vous dire qu'il faudra aussi qu'on s'accroche parce qu'il faudra qu'on arrive à financer nos investissements. Il faudra aussi, et c'est pour ça que ça ne me déplaît pas trop si on arrive à échelonner puis à ne pas trop investir trop vite, parce que c'est clair qu'on aura aussi besoin de liquidités, on aura besoin de rentrées fiscales qui doivent être supérieures à celles qui sont existantes maintenant.

Or, comment améliorer nos recettes fiscales ? C'est la question qu'on se pose. Comment baisser nos recettes fiscales, mais nous, on se dit comment les augmenter ces recettes fiscales ? On se repose sur nos prévisions, sur notre zone de 150 hectares, pas seulement, mais c'est un exemple parlant, ce sont les 150 hectares, les 250 terrains de foot qu'on a sur le site Tamoil Enclos-Charbonnière. Ce sont ces 1.5 million de mètres carrés qui nous permettront d'avoir, si on fait vraiment un projet attractif avec une très bonne gouvernance, d'attirer des entreprises qui nous permettront aussi de se donner les moyens d'un investissement. On tourne en rond, mais finalement c'est parce qu'on a du personnel qualifié qui va nous permettre de bien suivre et de bien gérer le déploiement de ces activités sur le site Tamoil qu'on arrivera

CONSEIL GENERAL

à financer nos infrastructures, d'être attractifs et d'offrir des places en crèche supplémentaires. Bref, tout ce qu'il nous faut pour faire de la promotion économique active.

Je vous parlais de la vision stratégique de l'investissement. Cette vision, elle repose sur les jalons. On a des jalons immuables. On sait qu'on va avoir comme exemple le déplacement de la ligne AOMC, c'est un jalon. Là-dessus on peut construire, on peut construire des investissements qui sont liés, qui sont corrélés. Bien sûr, on a aussi d'autres jalons qui nous permettent de construire cette vision stratégique des investissements pour les 10, 15 voire 20 prochaines années. Je vous rassure, on va malheureusement commencer à devoir pas mal investir.

Les études, enfin, les études qu'on mène actuellement et que nous planifions ces prochaines années nous sont nécessaires afin de mener à bien les projets. Par exemple sur le secteur du Corbier, le secteur du Corbier est un secteur stratégique pour nous. Il y a une étude qui est planifiée, une étude spécifique. Nous prévoyons, aussi, dans un futur très proche, d'entamer une nouvelle étude. Une étude pour réactiver le réaménagement du centre de Collombey en même temps que la rénovation, la réaffectation de la route cantonale RC 302 qui traverse Collombey.

J'ai fait un petit éventail finalement de nos enjeux. Je vous ai quand même parlé de chiffres mais j'espère que vous avez bien compris l'ambition qu'on a dans ce budget afin de mener à bien nos obligations. Merci à vous.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur le président du Conseil municipal. Je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission de gestion (COGEST), Madame Biolzi.

Intervention de Biolzi Stéphanie : Alors j'ai toujours l'avantage de vous soumettre le rapport de la COGEST sur le budget 2024. Il est rappelé que la COGEST pourrait refuser l'entrée en matière, entre autres si les objectifs qu'elle estime prioritaires n'étaient pas atteints. L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Les prélèvements sur les financements spéciaux sont toujours particulièrement élevés et atteignent au budget pour 2024 une insuffisance de financement de CHF 1'154'200.- réparti comme suit : CHF 169'200.- eaux potables, CHF 790'300.- eaux usées, CHF 184'700.- traitement des déchets.

Pour rappel, avec le MCH2, ces montants ne rentrent plus dans le calcul de la marge d'autofinancement. Cela n'impacte donc pas le résultat de la commune mais péjore plusieurs indicateurs, soit le taux d'autofinancement et le degré d'autofinancement. Actuellement, les charges de ces services ne sont pas couvertes par les taxes en vigueur. La COGEST réitère ainsi sa recommandation de réviser les règlements correspondant rapidement, les fonds pour l'eau potable étant déjà déficitaires au 31.12.2022 et les fonds pour les eaux usées et les déchets le seront au 3.12.2024, selon les chiffres inscrits au budget 2023 et 2024. L'insuffisance de financement du service des eaux usées provient essentiellement de l'amortissement de la nouvelle STEP. Au vu du découvert qui sera comptabilisé en 2025 et pour respecter la législation, les taxes devront être augmentées considérablement.

Charge de personnel : les charges de personnel, rubrique 30, budgétées en 2024, augmentent de 9% entre 2023 et 2024. Cette augmentation s'explique notamment par :

- 265 mille, le renforcement des services de l'administration communale à la suite de la réorganisation des services qui prendra effet en juin 2024.
- 250 mille, le renforcement de l'effectif au niveau des structures jeunesse.
- 155 mille, la revalorisation salariale qui se compose de l'augmentation annuelle progressive liée à la prestation ainsi que de l'indexation des salaires en lien avec l'augmentation de l'IPC. Pour

CONSEIL GENERAL

rappel, le budget 2023 tenait compte d'une indexation de 3% car les salaires n'avaient pas été indexés depuis 2011. A titre de comparaison, le projet de budget 2024 de l'État du Valais prévoit une indexation des salaires de son personnel ainsi que du personnel des institutions paratétatiques subventionnée de 1.5%.

- 147 mille, charges sociales en lien avec des éléments précités.

Structures jeunesse : le personnel dans les structures jeunesse augmente de 330%, à noter que le personnel à la demande, composé de 11 personnes, ne bénéficie pas du statut du personnel. Il est rémunéré à l'heure et son coût n'est pas subventionné par le canton. Selon le montant que représente ce travail sur appel, la COGEST relève qu'il conviendrait d'étudier la possibilité d'engager ce personnel sur une base fixe selon un pourcentage convenu, comme cela se pratique dans le domaine de la santé et ainsi pour percevoir la subvention de 34%.

L'EMS La Charmaie : la hausse du déficit à 900 mille s'explique essentiellement par l'augmentation des charges de personnel qui résulte de l'indexation au coût de la vie et de la valorisation des traitements. La détérioration du résultat financier de l'EMS de La Charmaie n'est pas une situation propre à notre commune mais concerne tous les EMS du canton. Cela s'explique notamment par une modification du besoin en personnel soignant à la suite d'une révision cantonale de 2023 concernant les dotations requises. A cela est venu s'ajouter l'inflation qui a impliqué une indexation des salaires de 2.8% pour 2023 et de 1.5% pour 2024.

Pour l'AVALEMS : la direction et le Conseil d'administration de l'EMS La Charmaie sont à la recherche de solutions afin de contenir le déficit de l'établissement dans le futur. La COGEST précise que l'EMS La Charmaie a été constitué en société anonyme afin que l'établissement ne fasse plus partie du budget communal. Il n'émarge pas celui-ci en raison de l'obligation d'amortissement de 10% de l'investissement selon les dispositions de la loi sur les communes avant sa révision et de l'introduction du plan comptable MCH2. Selon la convention signée, la commune prend en charge le 100% du déficit. La COGEST demande de prendre les mesures nécessaires afin de réduire le déficit.

Trafic régional, rubrique 62 : plus 9,8%, plusieurs points sont à relever :

- A la suite du prochain vote au Conseil général de décembre 2023 sur la nouvelle convention, la rubrique sera dorénavant liée. La charge est en augmentation de CHF 71'400.- par rapport au budget 2023 selon la planification financière de MobiChablais.
- Le réseau de bus MobiChablais sera intégré à la communauté tarifaire vaudoise Mobilis dès le changement d'horaire au 10 décembre 2023.
- La commune renouvelle la mise à disposition à la population des cartes de 120 courses à un prix subventionné.

Concernant les nouvelles cartes journalières communales des CFF distribuées dès décembre 2023, la commune s'est inscrite au programme. Cette nouvelle offre ne devrait pas engendrer des coûts pour la commune. La COGEST maintient ses demandes d'une maîtrise des charges de MobiChablais.

Revenus fiscaux, rubrique 91, la COGEST constate que tous les types d'impôts sont en augmentation, y compris les impôts spéciaux, notamment grâce à une croissance démographique dynamique sur notre commune.

Péréquation intercommunale, rubrique 93, la COGEST constate que la péréquation intercommunale 2024 est en diminution de moins 6.5% par rapport au budget 2023.

Les principaux investissements budgétés pour 2024 sont :

CONSEIL GENERAL

- CHF 1'620'000 .- pour les canalisations dont 1.1 million pour le traitement des eaux usées et 520 mille pour l'alimentation en eau, à noter que le chantier TPC à la rue Vassereurle, 220 mille francs, est entièrement financé par un tiers.
- CHF 800'000 .- pour la première partie de la rénovation générale de la salle polyvalente des Perraires.
- CHF 450'000 .- pour la restructuration et la rénovation de la maison de commune.
- CHF 330'000 .- pour la construction des routes classées selon la commission du canton.
- CHF 250'000 .- pour l'optimisation des arrêts de bus et la mise aux normes LHand.
- CHF 200'000 .- pour l'arrêt de bus la Chapelle au Neyres.
- CHF 200'000 .- pour la mise en place des mesures du plan lumière.

Le volume des investissements nets est légèrement inférieur à celui budgété en 2023. La population n'ayant pas seulement augmenté au cours de ces dernières années, les collaborations intercommunales s'étant développées et la fusion avec la commune de Monthey ayant été refusée, le Conseil municipal a initié une analyse interne de son organisation afin de pallier aux défis futurs. Cette analyse a été conduite par un mandataire externe. Elle nous a été communiquée lors de la séance plénière du 9 octobre 2023 et nous a été remise sous la forme d'un rapport spécifique. Les principaux résultats de cette analyse ont été repris par le Conseil municipal dans le cadre du budget 2024. La COGEST prend note de cette analyse du développement futur de l'administration communale. La COGEST sera attentive à la maîtrise des couleurs de la mise en œuvre de ce projet ainsi que des résultats qui en découleront.

La COGEST traitera les amendements selon la nouvelle directive du Bureau établie en novembre 2023. Cela implique que la COGEST ne se prononcera plus uniquement sur les aspects financiers mais aussi sur la forme des amendements déposés. La forte hausse constatée au budget 2023 pour les investissements a été revue à la baisse sur le nouveau plan quadriennal 2024-2027. Pour répondre à la forte augmentation de la population et au refus de la fusion avec Monthey, la municipalité a réalisé une analyse et propose notamment une réorganisation des services communaux impliquant l'engagement du personnel moteur et impactant durablement les finances communales. Bien que le budget 2024 soit déficitaire, moins 624'500, similaire au budget 2023, la COGEST rappelle qu'une réserve de politique budgétaire à hauteur de 1 million a été constituée en 2022 et pourrait être utilisée pour couvrir les déficits futurs au moment de l'établissement des comptes. La COGEST se renouvelle sa demande à la municipalité de définir les règles d'utilisation de cette réserve de politique budgétaire.

Avant d'émettre ses recommandations, la COGEST précise que notre commission doit encore examiner les amendements que les groupes ou tous les conseillers généraux peuvent déposer. Ceux-ci sont donc susceptibles d'apporter des corrections plus ou moins importantes au budget tel que proposé par le Conseil municipal et analysé par la COGEST.

Cela étant, la COGEST recommande aux membres du Conseil général d'accepter un coefficient d'impôt de 1.25% inchangé pour le budget 2024, d'accepter un taux d'indexation de 168% inchangé pour le budget 2024, d'accepter le budget 2024 tel que présenté par le Conseil municipal. La COGEST décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents. En conclusion, les échanges avec le Conseil municipal et l'administration ont été précieux et constructifs et nous les en remercions. En mettant à notre disposition, avant notre séance commune, les informations demandées, la COGEST a pu travailler dans des bonnes conditions. En conclusion, nous remercions ceux qui ont œuvré à l'étude et à la réalisation de ce budget.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame Biolzi, pour cette complète lecture. Nous passons maintenant à l'entrée en matière unique. Je passe la parole à l'assemblée. Madame Métrailler.

Intervention de Métrailler Marie : Bonsoir à toutes et à tous, Marie Métrailler pour le Centre, après avoir finement analysé le budget qui nous est soumis ce soir, le groupe du Centre accepte l'entrée en matière et remercie le Conseil municipal, l'administration communale, les membres de la COGEST et toutes les personnes qui nous ont permis d'avoir des documents de qualité pour analyser ce budget 2024.

À notre sens, ce budget est équilibré dans un contexte où les charges sont en constante augmentation. Malgré la satisfaction globale, vous avez certainement pu constater que notre groupe a déposé trois amendements sur lesquels nous nous exprimerons dans quelques minutes, au moment de leur traitement. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame Métrailler. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas : Thomas Birbaum pour le groupe PLR, la première chose qui nous a frappé sur ce budget, c'était l'augmentation des charges salariales, soit 9% par rapport au budget 2023 et plus 20.8% par rapport aux comptes 2022. Alors évidemment, il y a une partie qui est la compensation du renchérissement et c'est compréhensible, il y a un renchérissement, l'IPC, l'indice des prix à la consommation est en augmentation. Donc, il est logique que cet IPC soit compensé au niveau du personnel communal.

Un deuxième point est la réorganisation des services avec une croissance de l'administration qui suit et le vote, le refus de la fusion et la croissance de la population. Donc, nous sommes effectivement bientôt 10 mille habitants, ce qui, à l'époque où j'ai posé le pied sur la commune, presque plus de 4'400, nous étions 5'600 en 2000. Donc, nous remercions le Conseil municipal pour le dépliant sur la réorganisation de la commune, l'analyse qui a été faite via le bureau d'études, via l'expertise extérieure. Ce n'était pas bien sûr révolutionnaire, mais ça a conforté, en tout cas le groupe PLR a constaté que ça apportait une plus-value et ça a fourni une base solide sur laquelle le Conseil municipal peut se baser pour construire le futur de notre commune.

Donc, par le non-dépôt d'amendements sur ces charges de personnel, le groupe PLR accepte tacitement cette réorganisation et, in fine, ces EPT supplémentaires. Donc, la croissance de notre administration doit rester modérée tant au niveau du nombre de personnels qu'au niveau des charges de la masse salariale.

Un autre point : les structures jeunesse et les structures vieillesse. Nous avons constaté une hausse des coûts, notamment le déficit de 900 mille francs pour l'EMS, nous a interpellés. Donc, je ne sais pas si ce chiffre est toujours d'actualité, s'il y a des possibilités de solution, si vous avez reçu des réponses soit de l'association valaisanne des EMS soit des autorités cantonales ?

Donc, c'est une question que nous vous posons, Monsieur le président, cher représentant du Conseil municipal. Également, l'augmentation des prix du prestataire Eldora nous a aussi interpellé.

On constate également à la rubrique 36, donc celle des charges du transfert, que la hausse des contributions communales est toujours d'actualité, elle s'accélère même. Donc, on a l'impression que notre commune ne contrôle plus vraiment, car elle se voit imposer des facturations de charge en plus qui

CONSEIL GENERAL

viennent soit du canton, soit au niveau du district. Donc, c'est vrai, ça nous interpelle un peu en disant finalement quelle est notre marge de manœuvre au niveau du Conseil général de Collombey-Muraz si on se retrouve avec 80% des rubriques qui sont liées ? On dit : « Mais en fait, on a juste 20% de pouvoir de décision sur notre propre budget », le budget que nous finançons via nos impôts.

Les transports : je ne reviens pas sur MobiChablais, mais peut-être juste sur les cartes journalières CFF. Le PLR salue l'inscription de notre commune à ce programme. C'était une demande que nous avons faite aussi, précédemment, avec le groupe des Verts sur la réintroduction de cartes journalières CFF au niveau de notre commune, donc, on salue cette mesure.

Et, finalement, nous remercions également le Conseil municipal pour la mise à disposition de panneaux d'affichage dans le cas d'un postulat qui avait été accepté par ce Conseil général, un postulat interpartis. On est satisfait de voir que nos interventions débloquent ensuite une rubrique au sein du budget 2024. Nous avons un budget qui est un peu à l'image des autres budgets, un budget prudent, un budget qui est fait en respectant les normes légales en vigueur, les diverses provisions qui y sont préparées, dans un contexte qui est bien sûr inflationniste. Donc, vous avez dit, Monsieur le président, un budget de tournant. J'ai l'impression que chaque budget de notre commune devient un budget de tournant ou un budget où il y a, chaque fois, quelque chose de nouveau. Il se passe un truc. D'un côté, c'est positif, car ça montre que notre commune bouge, elle croît, et puis d'un côté, c'est un peu plus négatif, car on a chaque fois des défis à relever, que ce soit organisationnels, que ce soit au niveau de nos infrastructures, de la mobilité de l'EMS. Donc voilà, donc ça fait toujours de plus en plus de défis à relever.

Finalement le groupe PLR, je vous ai envoyé un email hier soir, pour vous informer que le groupe PLR demandera une hausse de l'indexation, car notre sens, comme nous vivons une période inflationniste avec un IPC qui est en augmentation, il est normal, conformément aux bases légales, de répercuter cette hausse de l'indexation au niveau du taux d'impôt.

Donc, nous proposons cette mesure dans le cadre du débat de l'indexation.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Birbaum. Vous détaillerez cette proposition dans la discussion de détail. Autres prises de parole dans cette entrée en matière ? Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole : Morisod Carole pour le groupe des Verts, le message du Conseil municipal, les documents mis à notre disposition ainsi que le rapport et les réponses apportées aux nombreuses questions soulevées par la COGEST ont permis au groupe des Verts de s'appuyer sur des documents de qualité pour mener notre analyse.

Concernant les comptes autofinancés, eaux et déchets, ils ne sont toujours pas réglés. La Municipalité doit toujours combler ce déficit lors de chaque budget. On souhaiterait que la municipalité fixe un calendrier clair pour agir rapidement sur cette problématique. On constate une perte de plus de 1 million sur les trois services. Est-ce que la commune a prévu des investissements conséquents sur le réseau d'eaux usées ? Auquel cas, l'autofinancement de ce compte sera encore péjoré. La mise à niveau risque d'être douloureuse, il serait judicieux d'intervenir rapidement. Une augmentation de 2'500 habitants pour les 15 prochaines années comme annoncé lors du dernier Conseil général est une surcharge que le réseau devra absorber. A cela s'ajoute la nécessité d'avoir un réseau d'évacuation des eaux performant pour faire face à des épisodes de pluie abondante.

CONSEIL GENERAL

Concernant la structure jeunesse, l'augmentation du personnel sur appel nous questionne quant au manque à gagner des subventions cantonales de 34%. Ne serait-il pas plus judicieux d'engager du personnel fixe comme cela se fait dans le domaine de la santé, sachant également que le travail sur appel tend plus vers de l'incertitude et de la précarité ?

Sous la rubrique concernant Valais Rénove, notre groupe salue la volonté de la Municipalité de réduire la consommation des énergies fossiles dans le bâti en participant à Valais Rénove. Plusieurs objectifs sont également annoncés dans le rapport d'activité 2022 de la commune comme réduire la consommation d'énergie, de gaz à effet de serre, etc. Notre groupe suivra attentivement la réalisation de ces objectifs et interviendra pour demander des engagements concrets et chiffrés si nécessaire. Nous regrettons, toutefois, le manque d'objectif concernant la réduction de la mobilité individuelle thermique, notamment en ne mettant toujours pas en place un règlement des parkings adéquat et efficace.

Concernant le trafic régional, notre groupe est satisfait de la mise à disposition de 120 nouvelles cartes de course subventionnée pour la population, tout comme la mise à disposition des cartes journalières CFF qui a été supprimée depuis plusieurs années. Nous attendons, toutefois, la confirmation de la Municipalité sur ce point. Je ne vais pas revenir sur la convention MobiChablais ni sur son avenant qui ont été acceptés par ce plénum. Nous espérons simplement que le nouvel organe de gouvernance redonnera confiance aux législatifs et permettra ainsi un développement maîtrisé de l'offre nécessaire à la population régionale. Pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la maison de commune à 450 mille francs. Notre groupe s'inquiète sur la volonté de la Municipalité de réaménager le rez-de-chaussée de la maison de commune sans pour autant avoir une solution concrète pour les activités externes qui ont lieu dans cette maison. On demande à la Municipalité de garantir de trouver un lieu adéquat à Collombey pour que les activités actuelles puissent perdurer avant d'effectuer ce réaménagement. Nous nous prononcerons sur l'amendement déposé par le groupe du Centre selon les précisions de la Municipalité.

Quant à l'EMS, comme chaque année, cette rubrique marque un déficit conséquent. Aujourd'hui, ce déficit se monte à 900 mille francs. Une partie de ce montant est due aux exigences cantonales sur le personnel, mais le canton participera à 100% seulement si un événement grave comme le Covid se passerait à nouveau, autrement, la participation cantonale restera la même qu'aujourd'hui. Nous demandons donc à la commune d'analyser plus précisément les possibilités d'économie sans évidemment péjorer l'accompagnement et les soins des résidentes et des résidents.

Pour le nouvel organigramme, comme la fusion avec Monthey n'a pas eu lieu, il nous paraissait indispensable de restructurer l'organigramme communal afin de professionnaliser au mieux l'administration. Pour la prochaine législature, notre groupe estime judicieux qu'après la nomination du nouveau Conseil général, les conseillères municipales et les conseillers municipaux présentent, lors de la première séance, leur dicastère, l'organigramme ainsi que leur chef de service. Nous reviendrons sur cette demande lors d'une prochaine intervention.

Concernant le coefficient d'impôts et le taux d'indexation, le groupe des Verts est favorable aux coefficients de 1.25 et au taux d'indexation de 1.68 %. Nous nous prononcerons sur l'amendement du PLR lors de la discussion de détail.

En conclusion, notre groupe accepte le coefficient d'impôt inchangé de 1.25, que le taux d'indexation a changé de 1.68%. Il accepte l'entrée en matière et estime que ce ne serait pas raisonnable de réduire les impôts des personnes physiques constatant une marge d'autofinancement moyenne, un déficit budgétaire et dans un contexte où les incertitudes dues à la situation géopolitique et au réchauffement climatique sont marqués. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame Morisod. D'autres prises de parole ? Monsieur Gex-Fabry.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gex-Fabry Romain : Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC, tout en acceptant l'entrée en matière, le groupe UDC remercie le Conseil communal pour l'élaboration du budget ainsi que la COGEST pour le travail effectué par son analyse. Nous relevons la bonne marge d'autofinancement au vu des investissements prévus, celle-ci s'élèverait à plus de 4 millions sous MCH1, l'objectif est donc atteint avec 4.18 millions d'investissements. Nous saluons également la direction choisie par la Municipalité, soit tout particulièrement le fait de développer et d'améliorer nos services communaux. Nous prenons acte du déficit de l'EMS La Charmaie et espérons une amélioration de la situation financière dans les années à venir.

Cependant, un point apparemment non abordé dans le budget 2024 préoccupe le groupe UDC. Ce point, c'est la potentielle future nouvelle Constitution. Nous savons que le peuple devra voter sur le sujet le 3 mars prochain et nous savons également que celle-ci engendrera d'énormes charges supplémentaires pour le canton et les communes. Selon Monsieur Darbellay, président du Conseil d'État, celle-ci s'élèverait entre 15 et 20 millions au minimum pour le canton et ceci chaque année. Oui, vous m'avez bien compris, chaque année. Cela a été annoncé, sous les ondes d'une radio du centre du Valais pour ne pas la nommer, le 8 septembre dernier. En ce qui concerne l'ensemble des communes valaisannes, les coûts liés à l'instauration de cette nouvelle Constitution occasionneraient une charge de 2 milliards de francs, toujours selon Monsieur Darbellay.

Est-ce que les charges supplémentaires liées à la nouvelle Constitution ont été évaluées, plus précisément par notre Conseil communal, suite à l'annonce de ces chiffres par le Conseil d'État ? Si oui, est-ce que le Conseil communal a déjà pris en compte ces charges financières dans le budget 2024 en cas d'acceptation du nouveau texte ? Enfin, est-ce que le Conseil municipal entend se prononcer sur le sujet ? Pourquoi ne pas donner un Conseil de vote à la population puisque le résultat de la votation impactera directement le porte-monnaie communal ?

Concernant le taux d'indexation, effectivement, le groupe PLR souhaite, à première vue, baisser les impôts. Mais ce qui est contradictoire, c'est justement cette noble volonté de baisser les impôts d'un côté tout en augmentant les charges communales de l'autre liées, vous l'avez compris, à l'acceptation de la nouvelle Constitution, puisque le PLR y est favorable.

Par souci de cohérence et de prudence, à l'heure actuelle, à l'UDC, nous préférons laisser les impôts à leur niveau actuel dans un premier temps en attendant le résultat du vote sur la Constitution cantonale. Il va de soi que ceci sera analysé à nouveau l'année prochaine au moment de l'approbation du budget 2025. Merci pour votre attention.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Gex-Fabry. D'autres prises de parole ? Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cheryl : Cheryl Clivaz pour le parti socialiste. Donc, le parti socialiste accepte l'entrée en matière. Je voudrais revenir sur deux points : le premier, c'est sur cette proposition d'augmenter l'indexation. Le président l'a bien relevé, nous allons dans une phase d'investissements conséquente pour cette année et puis l'année prochaine. On l'a vu dans le rapport de la COGEST que les investissements sont revus à la baisse par rapport à ce qui était prévu initialement. Alors, d'un côté, vouloir partir dans une phase d'investissement et de baisser les impôts, ça paraît contradictoire parce qu'il faudra de l'argent pour financer ces futurs investissements conséquents.

CONSEIL GENERAL

Le deuxième point a été relevé par Carole Morisod, pour le groupe des Verts, aussi par Thomas Birbaum, c'est par rapport au service autofinancé. Quand on parle de baisse des impôts, c'est la fiscalité directe, les services auto-financier c'est de la fiscalité indirecte. Cela fait partie aussi de l'attractivité de notre commune. Quand on parle d'augmenter la population d'ici à 2035 avec plus de 2'500 habitants. Les gens, quand ils viennent s'établir dans notre commune, il y a la fiscalité directe et la fiscalité indirecte.

Donc, il est important maintenant, cela a été relevé par la Municipalité, d'avoir prochainement un règlement qui nous permet d'aller de l'avant avec ces déficits au niveau des services autofinancés et qui permet d'étaler dans le temps la charge qui va être quand même relativement conséquente afin que les ménages ne soient pas trop préterités et que notre commune reste attractive pour sa population et les futurs habitants.

Je vous remercie.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Clivaz. D'autres prises de parole dans cette entrée en matière ? Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Oui, Monsieur le président, Côme Vuille à titre personnel, je ne pensais pas le faire, mais puisqu'on est interpellé sur les coûts de la nouvelle Constitution, je pense c'est plutôt un constituant qui va pouvoir être en mesure de vous répondre. Simplement, je constate sur la forme, vous lancez un peu la campagne, ce n'est pas du tout le sujet ce soir du budget.

Je trouve un peu dommage, je vous invite à participer aux séances d'information et puis aux débats qui vont se faire où on pourra vraiment parler du fond des articles, surtout quand vous dites que le PLR est favorable pour dire déjà que vous allez contester une mesure d'indexation qui n'a absolument rien à voir puisqu'on parle d'une compensation à froid.

Je rappelle que l'année passée, tout le monde était d'accord dans ce plénum pour compenser de 3%. Donc, je pense que la question n'est pas vraiment liée à ces coûts-là. Maintenant, sur le fond, j'ai peut-être devancé le Conseil municipal, mais je vous dis déjà sa réponse, sa réponse est : qu'il ne peut pas vous répondre, pourquoi ? Parce que même le Conseil d'État ne le sait pas. La réponse de Monsieur Christophe Darbellay à laquelle vous faites allusion a été rédigée en deux jours. On a articulé 100 millions, dans la réponse détaillée, vous pourrez lire qu'il y a des articles qui ne font plus partie du projet, il y a des articles qui ne concernent que le canton, des articles qui concernent un transfert de charges plutôt des communes aux cantons. Donc, en fait, vous ne pouvez pas prendre ce chiffre global et ensuite faire une extrapolation. Vous avez une réponse plus nuancée du conseiller d'Etat Favre cette semaine et je vous invite à vous y référer. Les seules choses qui sont chiffrables pour être concrets, c'est simplement le passage de 5 à 7 conseillers d'État, environ 4 millions, 4.2 millions peut-être, et puis les coûts des frais de correspondance pour les votations à 300'000 francs par année, il y a une partie qui sera prise en charge par les communes. Ce qu'on oublie de dire, et ce qui n'a souvent, malheureusement, pas été dit aussi, c'est que les communes seront certaines d'une chose, c'est qu'elles n'auront plus le déficit des paroisses à assumer puisqu'avec le nouvel article constitutionnel, c'est un montant qui sera simplement à la charge de l'État.

Donc, il y a un transfert, c'est assez rare dans ce sens-là, mais des communes aux cantons. Donc, les communes ont plus à y gagner qu'à y perdre et puis pour le reste je vous invite à participer à un débat qui pourra être consacré entièrement à ces questions, mais je pensais important de répondre à ça aujourd'hui et je vous invite à rester sur la position du budget. Merci.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Vuille pour cette clarification. D'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas non plus. L'entrée en matière est donc tacitement acceptée. J'ouvre maintenant la discussion de détail sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation. Y a-t-il des prises de parole à ce sujet ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas : Thomas Birbaum pour le groupe PLR, donc quelques explications quand même, je vous les ai mises par mail, mais je pense que c'est important par rapport à ce qui a été dit de les préciser un peu plus. Dans un système fiscal tel qu'on connaît actuellement avec des barèmes d'impôts qui sont progressifs, l'augmentation des revenus, quand elle est nominale, due à l'adaptation des salaires suite au renchérissement, elle a pour effet de faire passer les contribuables dans un palier supérieur de l'impôt et pour compenser cela, on a mis en place un système de compensation ce qu'on appelle la progression à froid, ce qui veut dire que si vous touchez, disons, 2% de plus au niveau du salaire qui est là parce qu'il y a une inflation et une augmentation générale des prix, vous touchez ce 2% en plus, c'est pour maintenir votre pouvoir d'achat et donc le problème qu'on a dans notre système fiscal actuel, c'est que si on n'avait pas cette compensation d'impôt à froid, vous vous retrouvez à sauter d'un barème, vous montez plus haut et comme le taux d'impôt, il est progressif, vous pouvez passer, par exemple, d'un taux d'impôt qui était à 16%, vous vous prenez un 17% ou un 18%. Et ce qui fait qu'en fait, l'impôt final payé est plus élevé.

Donc, en fait, vous vous appauvrissez et c'est pour ça qu'on a mis en place ce système d'indexation qui est présent au niveau cantonal, au niveau communal et également au niveau fédéral. Vous avez des augmentations, des déductions qui augmentent à peu près chaque année et le but, c'est justement de compenser là pour éviter d'appauvrir le salarié, le contribuable et c'est pour ça qu'elle existe, et c'est pour ça qu'on joue toujours sur ces deux systèmes, c'est-à-dire le coefficient d'impôt qui est simplement un coefficient qui s'applique sur le barème de l'impôt sur le revenu, le barème de l'impôt cantonal, la commune elle applique son coefficient dessus, on va dire que c'est l'impôt classique communal sur revenu et l'autre, c'est l'indexation qui est à l'image du canton, qui est là pour compenser ces inflations, cette progression en proie qui est d'ailleurs à un article constitutionnel dans la Constitution fédérale. Donc pour 2024, si on reste vraiment sur ce budget 2024 et j'insiste on reste là-dessus, l'Etat du Valais a retenu un renchérissement de 1.5% pour son personnel et institutions subventionnées. La commune a fait de même à 1.6% selon le rapport de la Commission de Gestion, car l'indice des prix à la consommation est de 1.6% et ce qui correspond, de manière générale, à l'inflation telle qu'elle est prévue actuellement pour l'année 2024. Et donc, si on regarde au niveau des bases légales qui sont cantonales, l'article 178 qui dit que le législatif communal peut rattraper une progression à froid qui n'avait pas été fait antérieurement et d'ailleurs, en fait, la progression maximum de l'indexation est de 173% donc on peut aller jusque-là et nous ce qu'on demande avec le groupe PLR c'est comme il y a une inflation de 1.6%, comme la commune retient une compensation au renchérissement pour son personnel à 1.6%, nous, on veut appliquer également ceux 2%, donc on a arrondi vers le haut exactement, pour tenir également compte de cette inflation qui va toucher les ménages sur notre commune.

Donc, nous proposons un taux d'indexation à 170% au lieu du 168% qui est actuel, qui était le cas pour 2023 et nous l'avons fait à l'époque, on était passé de 165% à 168% parce qu'on était à 2.8%, pour être précis, d'inflation sur l'année 2023. Donc, on avait également arrondi vers le haut et c'est pour ça qu'on propose également de le faire au niveau de l'année 2024. On estime, au sein du groupe PLR c'est une décision qui est logique : on le fait pour les employés de la commune, le canton le fait pour les employés de l'Etat du Valais, c'est normal qu'on le fasse également pour les contribuables communaux dans le respect, bien sûr, de leur pouvoir d'achat. On ne va pas baisser les impôts, si on avait voulu baisser les

CONSEIL GENERAL

impôts, comme l'ont dit Monsieur Clivaz ou Madame Morisod, on aurait dit : « on propose un taux, un coefficient à 1.2 » et là, on baissait clairement les impôts, on se comprend, clairement c'est une figure de style, pour après les conséquences financières, mais normalement c'était une baisse d'impôts tandis que là ce qu'on fait, c'est plutôt on maintient le pouvoir d'achat des contribuables via cette indexation qui est quelque chose de plus correct comme on a un IPC qui est en augmentation. Si on n'avait pas d'inflation, on ne serait pas venu avec une proposition comme ça. Merci pour votre soutien.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Birbaum. Je retiens donc la proposition du PLR d'augmenter le taux d'indexation à 170. D'autres prises de parole ? Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole : Carole Morisod pour Les Verts, nous sommes, en tout premier lieu, surpris d'être informés seulement la veille de la séance plénière, c'est-à-dire un dimanche, par le groupe PLR de cette proposition d'une augmentation de 2% du taux d'indexation. Selon le comparatif avec les autres communes, nous deviendrions une des communes les plus généreuses.

En comparaison avec le même coefficient, à savoir 1.25, la commune de Vouvry a un taux d'indexation de 155, Saint-Maurice 163, Arbaz, Anniviers et Liddes 143, etc.

Le Conseil général a accepté une augmentation de 3 points déjà en 2023. Avec cette décision, le manque à gagner pour la commune est de 300 à 350 mille francs. Avec cette nouvelle proposition, s'ajoute une perte de rentrées fiscales de 200 à 250 mille francs, ce qui fait 500 mille francs environ, en tout. Cette décision risquerait de péjorer fortement les finances communales. C'est irresponsable de demander une telle mesure dans la situation actuelle. Quand on voit les coûts supplémentaires concernant l'augmentation du personnel des structures d'accueil, la rénovation des Perraires, l'EMS, la commune a besoin de ressources financières, sans compter les futurs investissements comme le nouveau cycle d'orientation qui a été évoqué tout à l'heure. Les impôts sont nécessaires pour le fonctionnement d'une commune. En baissant les revenus de celle-ci, les économies devront se faire automatiquement sur des investissements prévus ou alors sur des aides ou subventions.

Notre groupe s'oppose donc à cet amendement ou cette proposition comme vous l'appellerez, et nous vous recommandons d'en faire de même. Merci.

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame Morisod. Monsieur Gaillard.

Intervention de Gaillard David : David Gaillard pour le Centre, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, je ne suis peut-être pas un grand spécialiste sur le domaine, c'est pour ça que je demande quelques précisions. D'un côté, on nous annonce qu'il y aura 500 mille francs de baisse d'entrée dans la commune. Vous nous dites qu'il n'y a aucun impact, si ce n'est d'améliorer la situation des gens par rapport à l'IPC. Est-ce que vous pouvez venir vraiment préciser ce qu'il en est par rapport à ça ou est-ce juste une figure de style que vous faites ? Enfin, je ne sais plus qui croire.

Je vous avoue que je ne suis peut-être pas le seul dans cette situation, ou bien, j'espère être le seul, mais la situation est un peu particulière dans ce qu'on entend actuellement. Et puis, pourquoi vous ne jouez

CONSEIL GENERAL

pas sur les deux facteurs si vous voulez intervenir pour ne pas péjorer la commune et pour être dans la légalité entre guillemets ? Je vous remercie.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Gaillard. Monsieur Romain Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain : Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC, alors, d'un côté, on entend par le groupe PLR que ce n'est pas une baisse d'impôt, mais de l'autre c'est quand même l'augmentation du taux d'indexation qui engendre directement, justement, une baisse des recettes pour la commune dans son budget qui a été établi, je le rappelle justement avec ce taux d'indexation.

Et puis ce budget, il n'est pas encore adoubi par le plénum mais en tout cas, il n'y a pas eu vraiment de prise de position négative envers ce budget.

Alors, d'un côté, c'est vrai que je me réjouis d'entendre le PLR dire qu'il ne s'agit pas d'une baisse d'impôt mais de l'autre, on n'espère pas l'entendre finalement l'année prochaine dans la campagne aux élections communales puisque ce n'est pas une baisse d'impôt, mais ce sera une baisse d'impôt. Enfin, bref, concernant mes questions, malgré l'explication de Monsieur Vuille, j'aimerais quand même bien que la Municipalité puisse répondre à mes questions. Merci.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Gex-Fabry. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas : Thomas Birbaum pour le groupe PLR, alors je vais répondre dans l'ordre, Madame Morisod tout d'abord, vous dites : on est les plus généreux, on peut aussi voir l'inverse, on est peut-être les moins pingres. Tout simplement parce que d'autres communes ont des coefficients qui sont plus élevés avec respectivement une indexation, c'est pour ça que certaines communes jouent là-dessus. Certaines communes ont dit : « nous, on ne touche pas l'indexation, on la laisse le plus bas possible, on met un coefficient d'impôt élevé puis ensuite on ne touche plus ce coefficient et puis ensuite on pourra petit à petit augmenter l'indexation en suivant l'évolution de l'inflation. » Chaque commune, en fait, elle choisit comment elle veut gérer ces deux paramètres. Nous, de notre côté à Collombey-Muraz on a un coefficient à 1.25, à côté, à Monthey ils sont à 1.2, ils ont une indexation qui est légèrement inférieure à la nôtre et ça c'est des choix politiques que chacune commune ont décidé de faire. Nous au niveau du groupe PLR on a décidé de respecter ce principe, c'est-à-dire que l'indexation elle suit l'IPC, elle suit l'indice des prix à la consommation et c'est un petit peu ce que fait exactement le Conseil municipal, ils suivent l'IPC, la compensation du renchérissement au niveau du personnel communal, d'ailleurs vous vous en souvenez, on l'a appliqué l'année précédente, on a appliqué et à peu près les 3% au niveau du personnel communal et les 3% au niveau de l'indexation et c'est exactement la même logique qu'on applique ici. L'année passée, j'ai entendu personne se lever en disant que c'est irresponsable de monter le taux d'indexation, personne ne s'est levé pour dire au Conseil municipal : « vous êtes irresponsable de proposer cette mesure .» Tout le monde était d'accord, tout le monde, personne n'a branché. Nous, on a décidé d'aller un petit peu plus loin, vous nous avez refusé en disant : « non, on fait déjà 3%, 3 points de pourcentage, pardon, c'est suffisant .» Et nous, maintenant, ce qu'on demande, on dit : « il y a un IPC qui augmente, il y a une inflation qui arrive, c'est 2%, on applique tout simplement la logique. » Pas besoin d'aller chercher beaucoup plus loin, comme le groupe UDC nous l'a peut-être reproché là-dessus vous revendiquez également de défendre la classe moyenne, de pratiquer une fiscalité raisonnable, un respect du citoyen, la fin du mois

CONSEIL GENERAL

plutôt que la fin du monde et nous ce qu'on propose c'est exactement ça, c'est de dire l'année 2024 les coûts augmentent partout, partout, la TVA, les charges, la fiscalité indirecte, Monsieur Clivaz l'a dit, on a également les charges d'énergie, les charges d'électricité, les charges, elles augmentent partout. Maintenant, les employeurs augmentent les salaires pour compenser le renchérissement, si c'est derrière pour que l'État, que ce soit le canton, la commune ou la Confédération, prélève leur part en disant : « maintenant, vous êtes un peu plus riche. Non, vous n'êtes pas plus riche, vous êtes juste un petit peu moins pauvre » et c'est quand même une différence là-dessus et c'est une différence également au niveau des recettes fiscales, des conséquences pour Monsieur Gaillard. Alors bien sûr, tout ce qui n'est pas pris dans les poches du citoyen, c'est quelque chose qui n'est pas mis dans le pot commun de la commune, les recettes fiscales de la commune. Alors, bien sûr, il y aura une différence. Mais, en tout cas, ce n'est pas moi, mon estimation, je m'étais basé sur les chiffres de l'année précédente du budget 2023 où l'augmentation de l'indexation à 5%, telle que le PLR l'a présenté, c'était 382 mille francs en moins sur les recettes budgétées de la commune. Avec un 2 points de pourcentage, j'ai fait une simple règle de trois, j'arrive à 150 mille. Bien sûr, c'est un budget, personne n'est capable de dire en 2024 quel sera l'impôt sur les personnes physiques, personne n'est capable de dire en 2024, quel sera l'impôt sur les personnes morales, l'impôt sur la fortune, l'impôt sur les chiens, l'impôt sur les donations, sur les successions, les jeux d'argent. Tous ces impôts-là sont budgétisés. Alors, nous n'avons pas déposé également d'amendement au niveau des charges, vous l'avez peut-être vu, on n'a pas d'amendement PLR au niveau du budget de la commune. On a juste un amendement au niveau du taux d'indexation. Parce que nous comprenons, bien sûr, la volonté du Conseil municipal de développer la commune, développer les prestations, mais de l'autre côté, on doit également avoir un respect du contribuable qui, lui, paie ses prestations. Le contribuable, il n'est pas là pour être une vache à lait où finalement on lui prend de l'argent, on lui prend de l'argent, on ne le respecte pas quand il y a une hausse de l'indexation. Et nous au PLR, on a décidé de corriger ça. Si on avait voulu vraiment baisser les impôts, alors je vous garantis, on aurait mis 1.2, tout simplement, on aurait baissé le coefficient, mais on ne l'a pas fait parce qu'on est conscient qu'il y a des défis à prendre, on est conscient qu'on a un réseau MobiChablais qui fonctionne et qui coûte cher, on est conscient qu'on a un EMS qui fonctionne et qui coûte cher, on est conscient qu'on a des structures jeunes qui fonctionnent et qui coûtent cher, tout ça, on est conscient.

Alors, nous au sein du PLR on veut également que le Conseil municipal et le Conseil général soient conscients du contribuable derrière qui paie des impôts et qui, lui, en échange, voit ses charges augmenter et c'est pour ça qu'on a proposé cet amendement du taux d'indexation pour le mettre à 170% de manière purement logique par rapport à la hausse de l'inflation et du renchérissement.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Birbaum. D'autres prises de parole ? Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cherryl : Cherryl Clivaz pour le parti socialiste, alors j'entends la proposition du PLR qui va dans le sens d'une amélioration du pouvoir d'achat. Je me permets un peu de déborder sur le terrain politique, je m'excuse de le faire, mais il faut penser que l'indexation, malheureusement dans ce pays, elle résulte bien souvent parce qu'il y a des conventions collectives de travail, etc. la majeure partie des employés dans ce pays ne bénéficient pas de cela, ce sont des négociations qui doivent se faire avec son employeur.

Et puis là, c'est pour ça que je déborde un peu sur le terrain politique, eh bien ! Le PLR, vous êtes quand même les représentants, pas seulement des grandes banques, etc., mais surtout des paies, mais là, si vous voulez vraiment améliorer le pouvoir d'achat c'est peut-être par rapport à vos membres, au niveau

CONSEIL GENERAL

entreprise d'intervenir et dire que systématiquement, à ce niveau-là, peut-être les employés mériteraient d'être récompensés surtout par rapport au travail qu'ils font.

On parle aussi de la productivité, ça, c'est aussi un autre point qui n'est, malheureusement, pas abordé parce qu'on demande toujours plus aux gens et il faut toujours aller de l'avant et ce n'est pas forcément récompensé comme cela doit l'être. Ça, c'est le premier point que je voulais développer et le deuxième point, c'est par rapport à ces baisses de finances parce qu'effectivement la commune va moins encaisser et puis si on prend la hausse du taux d'indexation qui va en profiter ? Une fois de plus, je m'excuse, mais je parle du point de vue socialiste, un employé qui a un peu de salaire va gagner quelques francs, une dizaine de francs sur l'année, donc c'est une misère par rapport à son pouvoir d'achat. Par contre, un gros revenu, on sait ce qui se passe, votre revenu c'est soit de la dépense soit de l'épargne et plus vous gagnez, plus vous faites de dépenses. C'est inéluctable, l'augmentation de fortune, elle est plus chez les personnes qui sont riches que chez les personnes qui sont pauvres et là encore je m'excuse, mais en tant que représentant du parti socialiste, je dois défendre cette classe qui est la classe populaire mais aussi la classe moyenne, et ça m'étonne que cette indexation va grandement contribuer à améliorer le pouvoir d'achat de ces gens.

C'est la raison pour laquelle notre parti ne va pas dans votre sens, c'est-à-dire d'accorder cette indexation. Je vous remercie de l'écoute.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Clivaz. La Municipalité, Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, lorsqu'on propose, Monsieur Gaillard, lorsqu'on propose une baisse d'impôt, cela signifie qu'il y a une baisse des recettes pour la collectivité, par rapport au budget, en tout cas, de l'année où il y aura la baisse d'impôt qui aura été décidée. Notre budget, cette année, ne prévoit pas une telle baisse des rentrées fiscales, il n'a pas été construit avec une baisse des rentrées fiscales.

Je souhaite réagir à l'argument de la progression à froid. Effectivement, l'année passée, on a décidé d'augmenter notre taux d'indexation de 165 à 168, ça répondait effectivement à une forte inflation, et puis à une réaction qui est élémentaire dans une période qui n'est pas facile. On n'est pas dans la même configuration que l'est passée. L'année passée, on était, à peu près, à 3% des PC, je ne me souviens plus exactement, on était par là autour, ça sous-entendait que le canton nous incitait à utiliser ce taux d'indexation pour limiter, justement, pour lutter contre la progression à froid. Là, en l'occurrence, on n'est pas à 3% du tout, on sera autour de 1.4, 1.5, 1.6 en fin d'année. Rien ne nous oblige à répercuter cet indice des prix à la consommation sur le taux d'indexation, il n'y a pas de logique, il n'y a pas une logique, il n'y a pas une cause à effet, en l'occurrence.

Je peux qu'être d'accord avec Monsieur Clivaz et la discussion qu'on a eue au Conseil, ce soir, par rapport à qui va bénéficier de cette baisse d'impôts, je vous assure, ce ne sont pas les gauchistes du Conseil qui ont dit le contraire de ce qu'a dit Monsieur Clivaz. Effectivement, les effets pour le citoyen « normal », ce sera négligeable, ce sera quelques cafés par année.

Vous savez déjà, au budget de cette année, nous n'avons pas intégré au budget la réforme fiscale qu'est en train d'élaborer le canton. Cette réforme fiscale, on s'attend à une incidence entre 135 mille et 225 mille pour la commune. La vérité, elle sera certainement, à peu près, au centre, au milieu. C'est-à-dire qu'actuellement le canton propose des mesures qui devraient, le Conseil d'État propose des mesures qui vont priver le canton entre 40 et 50 millions semble-t-il, mais pour les communes, ce sera entre 9 et 27 millions, ce sera la lecture de détail qui nous dira à quelle sauce on sera mangé, nous les communes.

CONSEIL GENERAL

Imaginons que ce soit 150 mille, allez, comme ça on est quand même optimiste, 150 mille francs, ce sera 150 mille francs de recettes fiscales qu'on n'aura pas pour la collectivité en 2024.

Alors, si on cumule ces 150 mille francs avec ces 200, 250, 300 mille, c'est assez difficile à estimer, on arrive quand même, effectivement, à une somme importante de l'ordre entre 300 et 400 mille francs de baisse des rentrées fiscales. Sachant que, effectivement, j'ai utilisé le terme de tournant mais je crois que c'est la première fois que j'en parle, mais effectivement, cette année, c'est une croissance de la population, une croissance nécessaire, vous l'avez bien compris d'ailleurs, je vous ai bien entendu aussi dans l'entrée en matière, eh bien ! On a besoin d'argent, c'est vite vu, lorsqu'on veut planifier, lorsqu'on veut changer un peu d'échelle, lorsqu'on doit investir, lorsqu'on doit prendre des compétences professionnelles qu'on n'a pas encore, ça nous coûte de l'argent et puis si on ne l'a pas, eh bien ! On doit réduire la voilure. Alors c'est facile, certains diront : « on réduit la voilure, on priorise », mais je peux vous dire, je m'adresse à vous en regardant tous mes camarades autour de cette table du Conseil, je peux vous dire tous mes collègues du Conseil, ils savent qu'on priorise aux investissements. Je vous ai encore parlé dans l'entrée en matière du budget et puis ça nous permet, justement, de vous proposer des budgets comme celui-ci qui sont équilibrés. Ils ne sont pas flamboyants, mais enfin, ils sont équilibrés au moins. Si, maintenant, on nous impacte encore nos rentrées fiscales avec une augmentation du taux d'indexation de 168 à 170.

Eh bien ! Forcément, à la fin, nous aurons des problèmes à boucler nos budgets. Donc, évidemment, vous l'avez compris, le Conseil municipal s'y oppose.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Turin. D'autres prises de parole ? Bien, nous allons donc passer au vote sur ce sujet en 2 étapes, je prie les scrutatrices et scrutateurs de se lever.

Concernant le coefficient d'impôt de 1.25 inchangé, les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le coefficient d'impôt de 1.25 pour le budget 2024 sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Celles et ceux qui le refusent ? Abstentions ? À l'unanimité, le coefficient d'impôt de 1,25 est accepté pour le budget 2024.

Concernant le taux d'indexation pour budget 2024, je vais donc opposer les 2 propositions, c'est-à-dire la proposition du PLR à 170, à celle du Conseil municipal à 168.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le taux d'indexation proposé par le Conseil communal à 168 pour le budget 2024 sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le taux d'indexation proposé par le PLR à 170 pour le budget 2024 sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Abstentions ? Voici pour le résultat : le taux d'indexation à 168 est voté par 27 voix ; le taux d'indexation, proposition du PLR, est voté par 7 voix et 3 abstentions.

Le taux d'indexation pour le budget 2024 est donc à 168.

Merci aux scrutatrices et scrutateurs de reprendre leur place. Je propose de faire une suspension, un arrêt de séance de 8 minutes pour faire une pause avant la suite.

Intervention de Sotillo José : Je vais vous demander de reprendre place. Nous arrivons à la discussion de détail sur le budget 2024.

Nous traiterons en premier lieu les amendements déposés selon l'ordre retenu dans la prise de position de la COGEST. La procédure que je vous propose est la suivante pour les quatre amendements présentés : développement de l'amendement par son auteur, prise de position de la COGEST, prise de position du Conseil municipal, discussion générale et vote.

Y a-t-il des remarques sur cette manière de procéder ? Nous passons donc Monsieur Gollut.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Emmanuel Gollut : Emmanuel Gollut pour le Centre, est-ce qu'il n'y a pas possibilité pour le premier dépositaire, le premier signataire, de défendre son amendement après la prise de position de la commune ?

Intervention de Sotillo José : Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée s'oppose à cette manière de faire ? Si personne ne s'oppose, pour moi, c'est OK. Je donne la parole d'abord au Conseil municipal.

Nous passons donc à l'amendement numéro 1, numéro correspondant à la prise de position de la COGEST : Budget de fonctionnement, rubrique numéro 7500.3132.50, amendement du Centre sur honoraires externes, étude des experts, montant au budget : 100 mille francs, montant amendé : 50 mille francs. Je passe la parole au rapporteur de la COGEST pour la prise de position de la COGEST.

Intervention de Biolzi Stéphanie : Alors la position pour l'amendement fonctionnement 7500.3132.50, honoraires externes, étude par experts spécialistes, montant au budget : 100 mille, montant amendé : 50 mille. La COGEST, par les membres présents, a voté à l'unanimité pour.

Intervention de Sotillo José : Je passe donc la parole au Conseil municipal pour prise de position.

Intervention de Turin Olivier : Merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, donc là, nous parlons, en gros, nous avons deux amendements qui concernent la compensation EuroTube.

Alors, j'ai une question au préalable à vous demander, Monsieur le président, est-ce que vous acceptez que je m'exprime simultanément sur les deux amendements puisqu'ils sont intimement liés. Histoire que je donne la position du Conseil et une introduction commune pour les deux amendements.

Intervention de Sotillo José : Lors de la discussion avec la COGEST, nous avons décidé que ces deux amendements étaient séparés.

Intervention de Turin Olivier: Oui, effectivement, et pour autant, si je donne directement la position des 2, mais si vous voulez après je reprends la parole pour répéter la position.

Intervention de Sotillo José : Alors, allons-y pour la même défense.

Intervention de Turin Olivier: Voilà, donc merci Monsieur le président.

Donc d'abord, je vais vous faire une petite introduction pour que vous compreniez les enjeux liés au projet EuroTube. Ce projet EuroTube va vous être soumis en avril 2024. Qu'est-ce que vous est soumis concrètement ? C'est la mise à disposition des terrains et la modification du PAZ sur le secteur où passera le tube.

A ce jour, il n'a pas été possible, malgré un intense travail d'échange, de parvenir à lever l'opposition qui a été formulée par le groupement des ONG WWF/PRO NATURA, faute d'avoir pu trouver, à ce stade, une possibilité d'implantation d'une mesure de compensation adéquate. Nous étions pourtant à bout touchant.

Il a donc été décidé, selon le processus légal, de lever l'opposition formulée et cette levée devrait être effective au printemps 2024.

Dans ce cas-là, lorsqu'on lève une opposition, 2 solutions seront possibles :

CONSEIL GENERAL

La première, c'est que les associations acceptent la levée de cette opposition et ne forment pas de recours au Conseil d'État parce qu'ils ont confiance en notre volonté de réaliser une mesure de compensation, budget à l'appui : le dossier d'enquête publique sur le projet AlphaTube. Lorsqu'on parle AlphaTube ou d'EuroTube, c'est la même chose, simplement, c'est un étage différent. Ce dossier pourrait être mis au pilier public au plus tôt en été 2024, ce qui permettrait de débiter les travaux à l'automne 2024, dans la mesure où on trouve un terrain d'entente avec les propriétaires des terrains concernés. C'est un nouveau projet qui satisfait les ONG, un projet qui n'affecte pas énormément notre territoire. C'est un projet, à mon avis, où c'est tout à fait jouable, notamment, parce que la compensation des surfaces d'assolement qui sont nécessaires à ce projet, les surfaces assolement, ce sont le SDA pour les personnes qui connaissent, on ne peut pas impacter une surface agricole si on n'a pas une compensation de surface d'assolement à proposer, cette compensation des surfaces d'assolement semble avoir été, maintenant, trouvée par le canton. Le budget de 50 mille francs d'investissement en 2024 représente donc un signal, un signal à l'intention des ONG qui montre et qui leur démontre qu'on veut, concrètement, réaliser ces travaux, que le projet EuroTube se fasse ou non, parce que c'est une mesure paysagère, une mesure biodiversité qui va amener une réelle plus-value pour notre territoire.

Deuxième possibilité maintenant, les associations, elles font un recours auprès de l'instance supérieure, donc au Conseil d'État et puis on repart pour une année, voire deux ans de procédure et puis là, il y a un réel risque que le projet soit abandonné en raison du signal qui a été, finalement, qui sera très négatif aux investisseurs, et ces investisseurs risquent de ne pas poursuivre leur soutien au projet EuroTube.

Voilà, ça, c'est un petit peu le tableau de notre stratégie de pourquoi, finalement, on met déjà maintenant au budget 2024, des travaux qui devraient se faire en automne 2024, mais ce n'est pas certain.

Si on parle d'abord de l'amendement suivant, ce n'est pas celui qu'on traite maintenant, c'est l'amendement qui concerne l'investissement de 50 mille francs, c'est le compte 7500.5020.75. Cet amendement, cet investissement et cet amendement est combattu par le Conseil municipal. On estime qu'il doit être refusé parce que si on trace ce montant, il est à prévoir, comme je vous le disais, que la procédure, elle, se poursuive, qu'on perde encore 1 année ou 2 et dans ce cas, bien sûr, on peut craindre que le projet ne voie pas le jour. La fondation qui est liée au projet participera à la hauteur de 80 mille francs à cet investissement. La commune participe à la hauteur de 50 mille francs cette année avec un sol en 2025, on ne peut pas encore vous dire, peut-être ce sera 30 mille, peut-être ce sera ce sera 40 mille ou 50 mille, mais en tout cas pas davantage, et le canton financera le reste de cet investissement, dans le cadre, bien sûr, de sa volonté. Parce que le canton a la volonté d'améliorer l'état écologique des canaux de plaine et c'est la raison pour laquelle le canton investit considérablement dans ces mesures de biodiversité, tel qu'il a défini dans sa planification, et dans notre commune il y a 2 projets, c'est beaucoup, c'est bien. Le premier, c'est le canal des Glariers et puis le deuxième, c'est le canal lié au projet EuroTube, le canal des fouilles, du moins une portion du canal des fouilles.

Donc, je le répète, on va combattre, on a décidé de combattre cet amendement.

Le deuxième amendement, c'est celui qui vous concerne directement maintenant, c'est l'amendement qui concerne le fonctionnement, l'amendement de 50 mille francs, ça concerne la participation des études reliées au projet de compensation.

Nous avons, nous menons évidemment, fréquemment, des discussions avec le canton. Le canton vient de confirmer qu'il va prendre en charge le montant de ses études, des études restantes qui sont à mener et il y a déjà eu beaucoup d'études qui ont été faites, qui ont été financées uniquement par le canton. Il prend en charge également la fin de ses études. Le Conseil municipal peut donc accepter cet amendement, tout en vous réitérant notre volonté de soutenir ce projet, parce que ce projet fait partie de notre promotion économique active, sachant que ce projet phare va positionner notre commune comme une commune

CONSEIL GENERAL

attractive, orientée sur les technologies novatrices et devrait susciter, bien sûr, l'intérêt d'autres start-ups pour s'implanter sur notre périmètre. Et donc, nous acceptons cet amendement.

Intervention de Sotillo José : Merci Monsieur Turin. Je passe la parole à Madame Arlettaz pour le développement de l'amendement.

Intervention de Arlettaz Pauline : Pauline Arlettaz pour le Centre, alors, je vais aussi profiter de parler des deux amendements parce qu'ils sont très liés, comme l'a expliqué Olivier. Je vais me dévier de mon texte que j'avais prévu parce qu'en fait, les réponses qui ont été données-là ne sont pas du tout, il me semble, les mêmes qui nous ont été données lors des réponses aux questions avec la COGEST, ce qui est assez embêtant quand on veut faire des travaux et puisqu'au final, il n'y a pas grand-chose qui ressemble. Si je reprends juste, déjà, on nous parle que, si je comprends bien, en fait, laisser ça avant le budget, c'est juste stratégique, politique pour dire qu'ils acceptent de retirer leur recours, mais on ne commencerait pas avant qu'il y ait des travaux, avant que le projet puisse démarrer, ce qui n'est pas ce qui a été répondu dans les questions. Parce que, dans les questions, on a demandé si le projet pouvait se faire avant et la réponse, c'était oui, qu'on pouvait le faire avant qu'EuroTube obtienne les financements. Donc, pour moi, là, c'est déjà contradictoire. Il a dit : « que le projet se fasse ou non, on va faire les compensations écologiques. »

Ensuite, on a demandé les coûts qui allaient être à la charge de la commune dans les questions et là, on nous a répondu que c'était entre 250 mille et 750 mille en fonction de la variante. La question, c'était quels allaient être les coûts à la charge de la commune. Et puis, maintenant, on nous dit que la commune, c'est 50 mille plus on ne sait pas combien, mais au max 50 mille, donc ça fait 100 mille et que le canton prend le solde. Donc ça change quand même entre un financement à 750 mille ou même à 250 mille ou un financement qui est plus qu'entre guillemets à peut-être 100 mille d'écart. Pour moi, les réponses, on a posé les questions qui me paraissaient assez claires, on a eu des réponses qui étaient aussi plus ou moins claires et puis ça n'a rien à voir et aussi, je n'ai pas compris, au niveau des surfaces d'assolement, parce que dans les réponses, comme c'est écrit, je pensais qu'on devait compenser des surfaces d'assolement en faisant des trucs écologiques et puis, là, comme t'as l'air d'expliquer, c'est qu'on compense des surfaces d'assolement par d'autres surfaces d'assolement.

Donc, à la fin, on est neutre au niveau des surfaces d'assolement sur la commune. Du coup, pour l'instant, je ne parle que du premier comme ça, j'ai le temps de réfléchir pour le deuxième. Pour les honoraires, on maintient notre amendement parce que si c'est pris à la charge du canton, du coup, il n'y a pas lieu d'avoir ça dans notre budget.

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame Arlettaz. Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier : Je reprends la parole en prenant également les réponses que nous avons données la COGEST mais avant, je veux vous expliquer qu'un projet comme celui-ci, il évolue, il évolue rapidement. Le projet que nous avons à l'origine qui a malheureusement été abandonné au dernier moment, effectivement, comprenait l'acquisition d'une parcelle privée afin de réaliser cette mesure.

Maintenant je cite ce qui a été écrit, dans les deux cas de figure, une compensation des mètres carrés de SDA est nécessaire. L'État du Valais aidera notre commune à trouver une solution avant toute mise à

CONSEIL GENERAL

l'enquête de la mesure. Effectivement, le canton a trouvé maintenant une solution qui nous permet de mettre à l'enquête dans la mesure où les propriétaires acceptent aussi de nous mettre à disposition une certaine surface de leur terrain.

À combien sont budgétées les mesures compensatoires totales à la charge de la commune, y compris investissement, y compris année à venir ? EuroTube, prend-il également un montant à sa charge ? La réponse :

Mesure A : parcelle privée, investissement de l'ordre de 250 à 400 mille francs. Ça, c'était par rapport à l'acquisition de la parcelle. Désormais, on n'a plus à acquérir une parcelle. On devra certainement donner des compensations, mais dès lors que c'est en zone agricole, le canton va aussi participer à cette mesure puisqu'elle touche désormais uniquement un canal. Avant, ce n'était pas un canal, c'était une surface complète, un réaménagement complet d'une parcelle.

Mesure B : assainissement du canal, estimation très sommaire de l'ordre de 500 mille à 750 mille francs, dans ce cas largement subventionné par l'État du Valais, service des eaux et forêts. Effectivement, c'est ce que je vous ai dit, nous, on aura une contribution de à peu près 50 mille plus un solde, on va peut-être atteindre des 100 mille, j'en doute et puis le reste sera payé par le canton avec une participation de 80 mille francs comme indiqué dans la réponse à la COGEST. Est-ce que les mesures vont se faire avant les travaux d'EuroTube ? Oui et ça, je vous l'ai dit, oui, on prévoit de faire cette mesure que le projet se fasse ou non puisque ça peut être une compensation à un projet EuroTube mais c'est aussi une amélioration, en fait, de notre qualité écologique des canaux de plaine à l'image du Glarier. Donc, la mesure se fera que le projet EuroTube se poursuive ou non. C'est l'engagement qu'on a pris en tout cas.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Turin. D'autres prises de parole ? La discussion est close et nous allons passer au vote. Je remercie les scrutatrices et scrutateurs de se lever.

Pour cet amendement, montant au budget 100 mille, montant amendé 50 mille, les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement 7500.3132.50 de Madame Arlettaz sont priés de se manifester en levant la main.

Je répète, les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement 7500.3132.50 de Madame Arlettaz sont priés de se manifester en levant la main. Merci.

Celles et ceux qui le refusent ? Abstention ? une abstention. Je fais le calcul. L'amendement honoraires externes études est accepté par 36 voix pour, 0 contre et une abstention.

Nous passons à l'amendement numéro 2, numéro correspondant à la prise de position de la COGEST, budget de fonctionnement, rubrique numéro 8790.3637.86, amendement de Cheryl Clivaz sur la subvention énergétique, montant au budget : 55 mille francs, montant amendé : 5 mille francs.

Je passe la parole au rapporteur de la COGEST pour la prise de position.

Intervention de Biolzi Stéphanie : Alors la COGEST a accepté cet amendement avec 5 voix et une abstention.

Intervention de Sotillo José : Je passe la parole au Conseil municipal pour cet amendement. On a changé. Tout à l'heure, j'ai demandé à l'Assemblée s'il n'y avait pas d'opposition à cette manière de faire. Donc, je demande au Conseil municipal maintenant de prendre position.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Cottet Parvex Sandra : Sandra Cottet Parvex pour la Municipalité, j'aimerais d'abord vous donner quelques détails sur ce nouveau programme de subventions qui est proposé. Ce programme de subventions a été validé par le Conseil municipal et proposé au budget 2024 et il est principalement basé sur des objectifs ambitieux fixés dans la planification énergétique territoriale ainsi que sur les recommandations du re audit de cité de l'énergie visant à une réduction de la consommation d'énergie finale du parc bâti par habitant de 20% à l'horizon 2035.

Son objectif est en effet d'accélérer la tendance et d'inciter principalement à la rénovation énergétique en allongeant les subventions cantonales. Ce programme vise ainsi à atteindre efficacement et rapidement les objectifs de la stratégie communale. Deux points sont encore à relever par rapport à ce programme de subventions. Les statistiques cantonales du programme de subventions du canton montrent un accroissement du nombre de rénovations énergétiques à Collombey-Muraz avec deux fois plus d'objets subventionnés en 2021 par rapport à 2017.

Ensuite, le parc bâti de Collombey-Muraz est ancien et en très grande partie constitué de construction datant entre 1945 et l'année 2000 et qui ont le plus fort potentiel de rénovation de l'enveloppe.

Une enveloppe globale de 55 mille francs a été ainsi portée au budget à cet effet et qui correspond à 10% des subventions cantonales moyennes allouées sur les trois dernières années sur le territoire communal.

Des simulations ont été effectuées en fonction de ce montant global et en fonction de la moyenne sur trois ans des subventions allouées par le canton et selon ces projections, la part communale a été fixée à 20% de la subvention cantonale pour les différentes mesures subventionnées excepté pour la subvention de l'isolation thermique qui constitue la mesure la plus importante et qui, elle, a été fixée à 25% de la subvention cantonale.

Ce programme de subventions propose ainsi de financer les mesures suivantes : d'une part, la rénovation énergétique de l'enveloppe des constructions existantes pour les bâtiments construits avant l'an 2000 qui correspond à la mesure M1 du canton et qui permettrait ainsi, avec ces allongements de 25%, de passer de financer la partie de la subvention cantonale de 70 à 88 francs, le mètre carré isolé. De même, ce programme propose de financer la subvention de l'amélioration de la classe CECB qui est la mesure M10 du canton et qui permet aussi, là, d'augmenter de 20% de la subvention cantonale. Également, subvention de nouvelles constructions Minergie M16 ou nouvelles constructions CECB AA de M17 des subventions cantonales et qui permettraient, ici, de pousser la subvention cantonale de 150 à 180 francs le mètre carré chauffé. Ce programme propose également de subventionner le premier réseau de distribution de chauffage, en particulier par le fait que nous avons encore un nombre important de chauffages électriques sur le territoire communal et aussi, pour information, une distribution de chauffage correspond à un ensemble de conduites qui relie la production de chaleur, par exemple une pompe à chaleur, avec les radiateurs en cas de remplacement d'un chauffage électrique et qui correspond à un montant important à investir pour le particulier et qui permettrait ainsi de passer de 10 mille francs à 12 mille francs de subventions pour chaque changement et remplacement de chauffage électrique.

Ce nouveau programme de subventions maintient également la subvention des audits énergétiques telle que c'était déjà le cas à l'heure actuelle. Une précision encore concernant le projet Valais Rénove qui est aussi mentionné dans l'amendement déposé. Ce dernier ne fait pas partie du programme de subventions en tant que tel. Il s'agit bien d'un projet-pilote planifié sur trois ans porté par le canton du Valais, lié à la transition énergétique, initié dans le canton par le canton et les communes de Collombey-Muraz et de Monthey et le projet Valais Rénove se veut un outil d'aide à la décision de rénovation à l'attention des propriétaires des grands immeubles à Collombey-Muraz et Monthey, construit également entre 1945 et 1999 et il permet ainsi un accompagnement administratif, technique et financier aux propriétaires immobiliers de bâtiments, dans ce but de les convaincre de déclencher un processus d'assainissement de

CONSEIL GENERAL

leurs biens. Dernier point encore, pour terminer, relatif à l'assainissement des bâtiments communaux qui sont aussi cités dans cet amendement. Comme vous le savez, un programme de rénovation et d'optimisation énergétique des bâtiments communaux a été initié depuis plusieurs années et est toujours en cours. Les montants conséquents ont déjà été alloués ces dernières années à cet effet et de nouveaux montants sont encore prévus au budget 2024, comme vous avez pu le voir. Le programme de subventions pour les particuliers, tels que présentés, n'impacte ainsi en aucune façon le programme d'assainissement des bâtiments communaux. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal vous recommande donc de refuser cet amendement et, de lui-même, le combat.

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame la municipale. Je passe la parole à Monsieur Clivaz pour le développement.

Intervention de Clivaz Cherryl : Monsieur Cherryl Clivaz pour le parti socialiste, c'est une bonne chose que la Municipalité ait pris la parole avant mon intervention. Pourquoi ? Parce que, quand j'ai déposé cet amendement, mon souci, il était par rapport à la réponse que la Municipalité a apportée à notre questionnement à la COGEST parce qu'il était question de 25% de subventions pour l'isolation et de 20% pour les autres subventions. Donc, moi, je me suis basé parce qu'en préambule de la réponse, il est fait référence aux directives relatives au programme de promotion énergétique 2021 dans le canton du Valais et si on prend pour l'isolation, on était à 30%. Donc il faut savoir qu'une isolation de bâtiments, ça coûte en 200 et 220 francs le mètre carré. L'État du Valais subventionne à hauteur de 70 francs. Donc j'ai dit : si on met 25%, ça veut dire que les montants alloués avec un ou deux projets, si c'est des bâtiments on aura carrément dépensé le pot commun et c'est la réflexion qu'on a eue quand on en a discuté avec les représentants de la Municipalité lors de la séance commune avec la COGEST, c'était ce budget. Est-ce qu'il va exploser ? Comment on va traiter les demandes ? Parce que c'était la réponse du premier arrivé, premier servi. Ça veut dire qu'il y a un ou deux bâtiments et puis il y en a peut-être 7, 8, 10 qui vont arriver derrière et ils n'auront pas le droit aux subventions ou alors il faudra leur accorder les subventions. Puis, là, on va finir, je ne sais pas où. Donc, quand j'ai déposé cet amendement, c'était dans cette rubrique là, dans cette optique-là, excusez-moi. Puis, maintenant, avec la réponse que Sandra Cottet Parvex apporte, pour la Municipalité, donc vous c'est 25%, par rapport à la subvention qui est accordée, donc ce n'est pas 25% du montant, donc ça change déjà la donne au niveau de l'impact budgétaire qui va être fait, bon ça, c'est un 1^{er} point.

Maintenant, je veux en revenir au chauffage. Ce qu'il faut savoir, c'est que ces subventions sont accordées pour les bâtiments qui ont une autorisation de construire avant l'an 2000. Donc il y a toute une catégorie de bâtiments dans la commune qui n'y auront pas droit, moi le premier parce que j'ai obtenu mon autorisation de construire juste au début de l'année 2000. Voilà, maintenant, par rapport au chauffage électrique, ce qui se passe, c'est que les mesures, elles, elles prévoient chaque fois qu'il y a chauffage électrique qui est cité, elles prévoient aussi le chauffage au mazout et puis au gaz. Donc la commune, elle a décidé de sa propre initiative de mettre seulement sur les chauffages électriques, donc ça veut dire que quelqu'un qui est au mazout ou au gaz et qu'il passe à une pompe à chaleur, il ne va rien toucher si ce n'est la subvention du canton, il ne va pas toucher, il ne va pas bénéficier de la subvention communale puisqu'on met seulement les chauffages électriques, on ne met pas le chauffage au gaz et à mazout. Donc là, ça me gêne un peu parce que pourquoi le chauffage électrique et pourquoi pas le chauffage au gaz et à mazout, quand on veut lutter contre le réchauffement climatique et puis d'un point de vue écologique. Alors moi, je suis emprunté pour défendre mon amendement parce que Sandra Cottet Parvex, vous avez fait référence à 550 mille francs de subventions cantonale par année et vous, vous subventionnez à

CONSEIL GENERAL

hauteur de 10%. Ça veut dire qu'en accordant des 25 et 20%, il y aura quand même des projets qui ne seront pas subventionnés ou alors la commune va augmenter son budget, ça veut dire qu'on va doubler de budget pour passer à 110 mille.

Et puis ma réflexion par rapport aux bâtiments communaux, elle relevait justement de ce montant de 55 mille qui allait être dépensé en deux temps trois mouvements, donc c'était sur deux ou trois projets quand je dis en deux temps trois mouvements, c'était alors de mettre l'accent sur les bâtiments communaux, là, ça a été enlevé, par exemple, pour les Perraires pour que les panneaux photovoltaïques allaient être, seulement 2025 et en 2026, posé. Je me suis dit de toute façon cette mesure, on va en tout cas la mettre en application pendant deux ans, comme ça s'est fait, par exemple, pour les vélos électriques et l'étude planaire pour les études pour les panneaux photovoltaïques. Donc on arrive à peu près à 100 mille francs parce qu'il faut maintenir 5 mille francs pour les certificats CECB. Donc autant les mettre sur les bâtiments communaux et mettre l'accent sur les mesures en faveur d'économies d'énergie et du climat. Je suis un peu emprunté par rapport à cet amendement.

Donc, je vais faire un peu comme on le fait quand c'est l'émission : la France a un incroyable talent, c'est le public, c'est-à-dire les conseillers généraux qui accepteront ou refuseront cet amendement.

Voilà.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Clivaz. Madame Sandra Cottet Parvex.

Intervention de Cottet Parvex Sandra : Sandra Cottet Parvex pour la Municipalité, peut-être, par rapport au chauffage électrique, on est bien d'accord, ce qui est proposé ici, c'est de subventionner la première distribution. C'est pour ça que ça concerne essentiellement les chauffages électriques qui eux sont branchés directement sur le courant, alors que pour les chauffages mazout ou gaz, ils ont souvent déjà des canalisations qui sont faites, donc c'est pour ça que ça cible principalement les chauffages électriques.

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame Cottet Parvex. Clivaz. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain : Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC, il y a un programme de subventions fédérales aussi qui existe pour remplacer les chauffages fossiles, donc à mazout ou au gaz et puis les particuliers peuvent bénéficier d'un conseil gratuit, un conseil énergétique gratuit et après d'une subvention fédérale qui peut aller jusqu'à hauteur de 9 mille francs, sauf erreur.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Gex-Fabry. La discussion est close. Nous allons passer au vote. Je remercie les scrutatrices et scrutateurs de se lever.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement de Monsieur Clivaz sont priés de se manifester en levant la main. Celles et ceux qui le refusent ? Abstentions ? 6 résultats.

L'amendement subvention énergétique est donc refusé par 30 voix contre, 0 pour et 7 abstentions.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José : Avant de passer au point suivant, à l'amendement numéro 3. Je vais vous faire voter pour la poursuite de la séance puisqu'il y a déjà 3 heures 10 que nous sommes ici, je rappelle que les séances durent 3 heures au maximum, selon l'article 30 du règlement, nous avons atteint ces 3 heures.

Scrutatrices et scrutateurs. Un peu de gymnastique, merci beaucoup. Celles et ceux, les conseillères et conseillers généraux qui désirent poursuivre la séance sont priés de lever la main. Merci.

Celles et ceux qui refusent de poursuivre la séance ? Abstention ? Une abstention. Merci aux scrutateurs, donc nous poursuivons la séance avec 36 voix pour et une abstention.

Nous passons donc à l'amendement numéro 3 qui a déjà été en partie discuté. Numéro correspondant à la prise de position de la COGEST, budget d'investissement, rubrique numéro 7500.5020.75, amendement du Centre sur l'aménagement de l'hiver, montant au budget : 50 mille francs, montant amendé : 0 franc.

Intervention de Biolzi Stéphanie : A l'unanimité, les membres présents de la COGEST ont accepté l'amendement.

Intervention de Sotillo José : Merci pour cette rapide dictée Madame Biolzi. Je passe la parole à Monsieur Turin. Clivaz.

Intervention de Turin Olivier : Merci, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, donc très brièvement vous rappeler que cet amendement concernant l'investissement de 50 mille francs est combattu par le Conseil municipal et vous l'avez bien compris. On estime qu'il doit être refusé parce que si on trace ce montant, il est à prévoir que la procédure se poursuive, et, dans ce cas-là, nous perdrons encore une année ou deux. Dans ce cas, il est à craindre que le projet ne voie jamais le jour.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Turin. Madame Arlettaz pour le développement.

Intervention de Arlettaz Pauline : Pauline Arlettaz pour le Centre, j'ai bien compris les arguments exposés par la Municipalité avant qui était de dire que c'était de maintenir pour contenter les organisations pour qu'elles maintiennent, pour qu'elles retirent, qu'elles ne recourent pas contre la décision, mais aussi que de toute façon ces mesures vont se faire quoi qu'il advienne. Donc, ce n'est pas vraiment le premier argument qui fait foi et le groupe du Centre, dans sa majorité, a décidé de maintenir l'amendement, car nous ne voulons pas que des compensations soient faites sans projet, en contrepartie. Le fait d'avoir une contrepartie, c'est d'ailleurs la base dans la définition du terme de compensation.

Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi il est indiqué : « compensation EuroTube » dans le budget si ce n'est pas le cas. Donc, on maintient l'amendement.

Intervention de Sotillo José : Merci. Monsieur Turin.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Turin Olivier : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, c'est une compensation EuroTube, il faut la comprendre comme une compensation, on s'engage à la faire même si le projet ne se fait pas, même si le projet n'aboutit pas et on s'engage à la faire. C'est une compensation mais du projet EuroTube. On s'engage à la faire quand même parce qu'on pense que c'est une vraie plus-value.

Intervention de Sotillo José : Y a-t-il d'autres prises de parole. Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole : Carole Morisod pour le groupe des Verts, lors de l'élaboration d'un projet, des mesures de compensation sont nécessaires. Afin d'éviter tout recours ou retard, une conciliation est généralement engagée avec les ONG concernées.

AlphaTube ou EuroTube est un projet qui aura indéniablement un impact sur l'environnement. Afin d'avancer dans un contexte serein et de dialogue constructif, il est impératif d'obtenir des garanties solides qui conviennent aux deux parties. La commune, de par ce montant, contribue aux mesures de compensation demandées par les associations recourantes. Notre groupe ne soutient donc pas cet amendement et vous recommande d'en faire de même.

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame Morisod. D'autres prises de parole ? Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cheryl : Cheryl Clivaz pour le parti socialiste, le parti socialiste combat cet amendement. Pour deux raisons : la première, c'est que cet amendement, même si la commune doit investir 100 mille francs pour qu'il se réalise, il y a quand même toutes les compensations ou plutôt la participation financière du canton qui vient se greffer là-dessus et je crois que c'est quand même important. Ça veut dire que si on dit non, on va perdre la part du canton parce que le canton va mettre l'argent ailleurs à mon avis, c'est l'impression que j'ai d'après la réponse de la Municipalité et puis l'autre chose effectivement, si les associations de défense ou de protection de la nature continuent poursuivent par la voie du recours et puis qu'on perd ce temps, il faut penser que derrière si l'AlphaTube se réalise, à l'aboutissement de l'AlphaTube, c'est qu'ils vont construire sur les parcelles que la commune va mettre à disposition un ou plusieurs bâtiments et puis à terme ils vont nous revenir. Ce sont des bâtiments qui vont quand même coûter plusieurs centaines de milliers de francs, voire millions, suivant ce qu'ils vont faire, donc ce serait un peu imbécile de perdre, je m'excuse du terme, de perdre pour une mesure 50 ou 100 mille francs, tout ce qui va avec ce projet. Voilà, je vous remercie.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Clivaz. D'autres prises de paroles ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close et nous allons passer au vote. Je remercie les scrutateurs et scrutatrices de se lever.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement numéro 7500.5020.75 de Madame Arlettaz sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Celles et ceux qui le refusent ? Merci. Abstentions ? Merci.

Résultat : L'amendement aménagement d'hiver est donc refusé par 20 voix contre, 11 pour et 6 abstentions.

CONSEIL GENERAL

Et nous passons à l'amendement numéro 4, numéro correspondant à la prise de position de la COGEST, budget d'investissement, rubrique numéro 0290.5040.00, amendement du Centre sur réfection de Maison de Commune, montant au budget 450 mille francs, montant amendé 0 franc. Madame Biolzi pour la COGEST.

Intervention de Biolzi Stéphanie : La COGEST a accepté l'amendement par tous les membres présents.

Intervention de Sotillo José : Je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier : Olivier Turin pour le Conseil municipal, les membres, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, les membres du Conseil municipal ont décidé de défendre le montant proposé au budget et combattre donc cet amendement, notamment aux motifs suivants :

La salle du Rez n'est plus mise à disposition de la population, via des locations, depuis plusieurs années maintenant, car il nous a paru trop délicat, voire dangereux, de laisser se dérouler des réunions festives dans des locaux de notre administration. Actuellement, s'y déroule encore :

- Les repas communautaires. Des discussions ont d'ores et déjà été initiées pour que ceux-ci se déroulent uniquement à Muraz, à la salle multi-activités, ici même, qui se prête mieux à cette organisation. Les membres du comité des repas communautaires sont favorables à cette solution mais elle nécessite encore des solutions pour le transport des personnes à mobilité réduite, et notamment pour les habitants de Collombey. La commune trouvera des solutions, la commune vous garantit qu'elle trouvera des solutions pour ce transport des personnes à mobilité réduite. C'était le premier.
- Le deuxième, il y a également les apéritifs après enterrement, donc on en a, à peu près, une dizaine maximum par année, donc là, il est possible de continuer à accueillir ces apéritifs après enterrement à la salle des Combles. Cette salle des Combles se prête autant bien, si ce n'est mieux à ces cérémonies.
- Et troisièmement, nous avons le cours de gymnastique Dames, ces cours de gymnastique Dames peuvent aussi et également se dérouler à la salle des Combles, ça a déjà été le cas par le passé. Vous savez que chaque année, nous avons en tout cas une bonne semaine où l'école de police organise des cours à la salle du Rez et puis là, dans ce cas-là, ces dames, elles vont faire leur cours de gymnastique à la salle des Combles et puis elles ont toujours été tout à fait satisfaites finalement de pouvoir occuper ces locaux.
- Et enfin, dernier élément, la salle du Rez est occupée par les votations. Ces votations peuvent, également, se dérouler à la salle des Perraires ou dans le hall de l'école des Perraires. C'est d'ailleurs, finalement, une opportunité, un avantage si on se dit que, finalement, c'est un lieu qui est plus centralisé sur le territoire communal et puis les salles de classe, elles sont aussi adaptées pour y effectuer les dépouillements.

Voilà, en d'autres termes, au sens du Conseil municipal, la transformation de la salle du Rez de la Maison de Commune ne péjore pas la situation actuelle pour les citoyens. Au contraire, elle améliore de manière significative l'accueil des citoyennes et citoyens qui ont besoin de l'administration et qui se rendent à la Maison de Commune et d'ailleurs, je vais vous décrire par la suite l'organisation de ces locaux du Rez parce qu'on a concrétisé cette analyse, il y a environ deux semaines lors du compte rendu de notre étude sur ces locaux qui a été réalisé par un bureau d'architectes. La refonte de la salle du Rez de la Maison de

CONSEIL GENERAL

Commune s'inscrit en outre dans le cadre de la volonté que nous avons de doter, à terme, le village de Collombey d'une vraie salle multi-activité, une vraie salle multi-activité, à l'image de celle qu'on occupe aujourd'hui, une salle qui soit accueillante qui soit fonctionnelle. Cette salle multi de Collombey pourrait trouver sa place sur le futur site du Corbier suite aux déplacements de la ligne AOMC, j'en parlais auparavant, nous faisons des planifications sur ce secteur. Nous souhaitons, également, d'ici 7 à 10 ans, rénover Le Corbier, y ajouter une UAPE et une salle multi, c'est l'objectif que nous avons actuellement pour le secteur du Corbier. Le secteur pour Corbier, c'est un secteur qui présente un potentiel mais inouï. Le quartier du Montagnier, notamment, mérite aussi qu'on le désenclave, mérite qu'on le désenclave en faisant une réaffectation de la route du Montagnier qui serait désormais une route pacifiée et puis le secteur Corbier Montagnier serait donc un secteur qui serait plus vivant et plus convivial. Les habitants qui résident sur le secteur du Montagnier méritent, ils sont demandeurs, ils sont sensibles, nos animations de proximité et d'ailleurs, il y a une dizaine de jours en arrière, j'ai pu assister à la fenêtre de l'Avant qui a été organisée par l'APE, l'association des parents d'élèves, je peux vous garantir que ça a été un succès, c'était un franc succès, c'était incroyable voir tous ces habitants du Montagnier qui sont venus à cette fenêtre de l'Avant. On voit qu'il y a un potentiel qui est fou.

C'est pour vous dire que, finalement, l'un des centres de Collombey va pouvoir, aussi, être occupé par une salle multi. Bien sûr, on va aussi étudier d'autres possibilités en plus de la salle multi du Corbier, notamment, dans un laps de temps un peu plus court, pour utiliser la salle de l'ancienne Cure et celle de la Maison Bellevue. Mais, pour l'instant, on n'a pas entrepris de discussion, il faudra qu'on entreprenne des discussions bilatérales avec la fanfare d'une part et puis la paroisse d'autre part ce que bien sûr on s'engage à mener dans les plus brefs délais.

Je vais vous présenter maintenant, j'en profite pour vous présenter les plans, les plans de la Maison de Commune, du Rez de la Maison de Commune. Alors, attendez on va peut-être monter un peu, comme ça, ça va bien.

Sur ces deux écrans, vous avez d'abord le plan actuel de la salle du Rez de la Maison de Commune. Pour vous situer, ça c'est l'entrée côté route, l'entrée que vous utilisez préférentiellement, toutes et tous, c'est par l'arrière du bâtiment, la salle durée qui se situe ici. C'est à dire que, vous arrivez, vous arrivez ici, hop, vous montez, sinon vous allez au contrôle des habitants.

Maintenant la prochaine, merci, alors ça, c'est le plan, le plan de l'état futur, l'état souhaité.

Une première grande différence : entrée du bâtiment par l'entrée principale, côté route. L'entrée côté arrière du bâtiment servira uniquement au personnel. Vous voyez aussi dans ce plan que l'entrée principale et les escaliers sont différents du plan initial. Pourquoi ? C'est parce qu'il y a des rampes pour les personnes à mobilité réduite qui ont été construites. Il y a aussi un réaménagement, vous verrez plus tard une image en 3D qui vous montrera aussi l'intégration de cette entrée principale du bâtiment avec le futur réaménagement de notre RC 302 qui traverse Collombey.

Si on rentre dans le bâtiment, vous avez un SAS d'entrer ici, nous ne l'avons pas prévu au départ, mais qui sera fort utile parce que vous savez certainement que nous avons beaucoup de citoyennes et citoyens, beaucoup de clients qui viennent chez nous et puis si nous ne faisons pas un SAS, eh bien, en hiver, ces locaux seraient, il y aurait des courants, il y aurait du froid en permanence, ce ne serait pas confortable pour les habitants, les citoyens, pour les citoyens et les employés.

À droite, ici, vous avez la réception principale avec le secrétariat, ça, c'est vraiment la réception.

Si vous poursuivez dans le bâtiment, vous arrivez ici, à l'office des contributions, avec chaque fois un guichet discret. Vous savez que jusqu'à maintenant, autant au niveau de l'office de la population qui resterait à cet endroit-là avec un guichet principal ici, mais jusqu'à maintenant, nous n'avons pas de guichet discret et ça, c'est aussi une faille qu'on devrait, qu'on souhaite améliorer.

CONSEIL GENERAL

L'emplacement de l'ascenseur, ici, eh bien ! Ce serait une porte, une porte fermée. Donc il y a une réelle séparation entre les locaux où les employés travaillent, où ils ne sont pas au front office et cet espace qui permettra d'avoir un guichet unique où se répartissent tous les services à la population sur un seul étage et dans un contexte bien structuré.

J'ai oublié une information à vous donner, juste pour vous dire, effectivement, que cet espace sera construit grâce à des vitrages, des vitrages opaques qui permettront d'avoir une luminosité sur l'ensemble du bâtiment, sur l'ensemble de l'étage qui sera assez agréable. Voilà, je ne vais pas vous en dire davantage par rapport ce plan.

On va pouvoir passer directement à ces plans 3D. Est-ce que tu arrives là ça ne rentre pas sur tout l'écran. Je ne sais pas sinon vous regardez à l'autre plan qui donne un peu mieux. Enfin là, vous pouvez bien vous imaginer donc côté route cantonale avec bien sûr beaucoup plus d'espace qu'actuellement parce que la route, le trottoir sera un peu plus élargi. Dans un premier temps, ça fonctionne très bien, même avant 2026-27, des rampes d'accès.

Le SAS d'entrée et puis les différents services qui sont répartis. À gauche, la réception principale, à droite, le contrôle des habitants et devant, le service des contributions.

Peut-être que vous vous posez une question. Tu peux passer à la suivante. Peut-être que vous vous posez la question finalement, mais alors il y a uniquement les employés qui peuvent rentrer de ce côté-là du bâtiment et puis comment on fait quand on va à la salle des Combles le soir ? C'est comme maintenant, on a les badges et puis on peut rentrer de ce côté-là et directement monter à la salle des Combles pour aller, par exemple, à une réunion, par exemple, la réunion de la COGEST.

Vous voyez donc ces espaces redéfinis qui proposent vraiment une plus-value aux citoyens avec tout le confort que notre population peut attendre d'un accueil centralisé.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Turin pour ces explications.

Intervention de Turin Olivier : Donc l'étude de faisabilité qu'on vient, comme vous l'avez vu, de finaliser a montré que ces investissements complémentaires devraient être réalisés pour optimiser la mise en place du guichet unique au Rez de la Maison de Commune. Les coûts réels, suite à cette étude, cette étude nous a démontré les coûts réels, nous avons chiffré ces investissements à 450 mille francs. Concrètement, il se monte à 510 mille francs, y compris une réserve de 30 mille francs pour divers et imprévus parce que nous avons inclus des aménagements intérieurs qui sont fonctionnels. Nous n'avons pas, évidemment, ce degré de précision mais maintenant on l'a. Nous avons dû aussi rajouter à ce devis des aménagements extérieurs, vous l'avez vu, la rampe, côté route, ainsi qu'un système de refroidissement par les plafonds, ça, je vais vous expliquer, c'est simplement que si on veut faire un bâtiment qui soit agréable autant pour les citoyennes et citoyens, mais aussi pour les employés, nous sommes obligés ici, à la Maison de Commune, de planifier un refroidissement par les plafonds en l'occurrence un refroidissement qui fonctionne bien pour ce type de bâtiment.

Ces coûts supplémentaires ayant été comptabilisés, ces 2 éléments se montent à 130 mille francs, 30 mille francs pour l'aménagement extérieur, 100 mille francs pour les plafonds froids et le montant final s'élève maintenant, très concrètement, à 640 mille francs et nécessitera, si le Conseil général accepte cet investissement, une demande de crédit supplémentaire qui vous serait alors soumise en février.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur le président. Je passe la parole à Monsieur Gollut pour le développement de son amendement.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Emmanuel Gollut : Merci, Emmanuel Gollut pour le Centre, d'abord, je tiens à dire que notre groupe n'est pas unanime sur cet amendement, mais nous tenons absolument à le maintenir, non pas pour mettre les pieds contre le mur ou par simple négativisme primaire, nous tenons également à préciser que nous sommes pour la restructuration de l'administration et que c'est même une bonne idée. Excellente idée aussi ce futur projet de la salle multi-activités au Corbier.

Par contre, cette transformation de la grande salle de la Maison de Commune est, à notre avis et de l'avis de citoyen à qui j'en ai parlé, une fausse bonne idée et les arguments pour justifier son changement d'affectation ne parviennent pas à convaincre.

D'abord, cet argument qui dit que la salle des Combles pourra aisément remplacer la salle du rez, les 3 étages à monter ou l'ascenseur d'un autre âge à prendre pour y accéder n'est pas des plus pratiques. Ensuite, la facilité d'accès et de manipulation des tables et des chaises pour les changements d'activité n'est pas comparable. La salle du bas est dotée de chariots pratiques, aisément manipulables alors que dans les Combles, les espaces de rangement sont limités par des portes peu pratiques et une hauteur de toiture peu ergonomique, voire douloureuse. Les personnes qui ont déjà dû aménager la salle des Combles savent de quoi je parle. L'accès aux tables et aux chaises est un chemin de croix et si nous parlions de l'accès pour les traiteurs, avec leur matériel, chariot, plateau, etc. Il y a aussi pour les enterrements, vu la moyenne d'âge du public, ce dernier étage, la solution qui tue si je peux me permettre. Enfin pour les repas communautaires, la commune organisera des navettes, c'est gentil mais ce n'est pas le but. On parle de repas communautaires, il y a toute une symbolique identitaire derrière ce mot communautaire. Pour forcer le trait et bien comprendre cet aspect, je vais tenter un exemple : là, je m'adresse aux citoyens de Muraz, imaginez qu'on n'avait pas de salle multi-activités, vous organisez votre Fête-Dieu et prévoyez le repas dans la salle de la Maison du Village, la salle du haut je précise, et l'on vient vous dire qu'elle va être exclusivement destinée, dorénavant, au besoin du juge de la commune, mais il vous reste le carnotzet de l'étage inférieur, trop petit, pas pratique, pas grave. La commune vous met à disposition un bus pour aller fêter à Collombey et ceci pour quelques années. Combien ? Mystère. Et ces navettes, je reviens aux repas communautaires de Collombey, une dizaine par année, Est-il logique de les faire tourner 5, 7 ou 10 ans ? Toujours en attente de l'AOMC.

5, 7, 10 ans durant lesquels la salle des Combles est censée parvenir à pallier sa propre utilisation et celle de la salle du Rez. J'en doute. À titre d'essai, je propose à toutes celles et ceux qui ont deux voitures d'en laisser une au garage pour voir s'il garde la même facilité de mouvement.

Parlons maintenant du projet présenté, d'abord les plans de ce projet, là, je ne parle que de la réaffectation de la grande salle de Collombey, ne nous sont présentés que ce soir : on nous met devant le fait accompli sans nous laisser le temps de l'étudier, on est de nouveau dans la précipitation, non dans l'analyse. Si on projetait de construire une villa, approuveriez-vous les plans de l'architecte en une dizaine de minutes comme ce soir, sans prendre le temps de vraiment vous pencher dessus ? En toute logique, est-il pratique d'avoir des salles d'accueil donnant sur la route cantonale avec un magnifique escalier monumental et des rampes ? À l'heure actuelle, les espaces publics se doivent d'être de larges entrées, de plain-pied avec des portes coulissantes et des bureaux ouverts, de larges baies vitrées qui laissent entrer la lumière. Pour exemple penser à nos banques, nos magasins, l'hôpital du Chablais, tous des éléments auxquels la Maison de Commune ne pourra répondre que partiellement.

De plus, durant des années de travaux, quand sera-t-il de l'accueil des citoyens, du confort de travail de nos employés communaux, mais il est vrai qu'une année de bruit et de poussière n'est rien en regard des délais que nous imposent le chantier de l'AOMC.

CONSEIL GENERAL

Maintenant, élargissons notre angle de vue avec quelques rappels : automne 2019, présentation du projet Collombey Centre à la population, je me lève pour dire que j'approuve ce projet car il offre de réelles améliorations et que j'aurais aimé mourir avec dans les yeux un centre de Collombey nettement plus beau que l'existant.

Forcé de constater que rien n'a bougé et que je me suis rapproché de ma tombe de près de 4 ans mais la population n'en a pas voulu avec des arguments que je peux comprendre. En effet, si l'on avait supprimé un bâtiment et ôté un étage aux autres constructions, la Maison de Commune aurait été mieux mise en valeur et la densification m'aurait mieux convenu.

Comme il y avait de bonnes idées dans ce projet initial, notre groupe a déposé le 3 mai 2021 une interpellation dont l'idée de base était de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. La réponse a été sans appel, votation populaire négative, donc stop, d'autant plus que le projet de déplacement de l'AOMC bloquait tout et cet argument nous ira ressasser à chaque fois qu'on parle du centre de Collombey. Dommage, je le rappelle ici dommage, car l'un de ces bâtiments était prévu pour la restructuration de nos services communaux avec évidemment des salles d'accueil respectant toutes les exigences actuelles afin de mieux servir nos concitoyens.

Le 28 septembre 2020, le parti socialiste centre gauche dépose un postulat visant au rachat du terrain Cardis, impossible. La famille a été approchée mais ne veut rien négocier, paraît-il. Ce jour, une réponse au postulat pour une place de jeu à Collombey nous sera donnée disant que le projet AOMC bloquait tout. Tous ces éléments de rappel pour dire que la seule vraie solution pour l'accueil de nos concitoyens se situe sur les terrains à côté de la Maison de Commune et qu'il est possible, dans la perspective d'un projet global, d'anticiper une partie de ces travaux pour construire au plus vite des locaux vraiment modernes et adaptés pour l'accueil de la population. Quant à l'argument de fin de nous recevoir de la famille Cardis, pour moi, c'est un mauvais argument puisqu'elle avait accepté d'être partie prenante au projet du plan de quartier de Collombey Centre. Il faut se remettre autour d'une table et négocier et si vraiment la négociation n'aboutit à rien, je suis certain qu'avec un projet solide et cette cause de nécessité évidente, il sera possible d'exproprier ce terrain. À nous de faire preuve de volonté et de fermeté.

Et, de plus, a-t-on pensé au terrain dans la place de l'étoile qui, lui, nous appartient ? Pourquoi ne pas y bâtir un pavillon provisoire, 8 mètres sur 20, ossature bois, un étage à plain-pied. On aurait ainsi trois vastes bureaux et encore assez de place pour les sanitaires et autres. Tout ceci répondant aux critères les plus actuels au niveau de l'accueil, il y a cas pensés. Voilà, c'est pourquoi, chers collègues conseillers, je vous demande d'accepter ce postulat, surtout pour nous donner le temps de la réflexion, le temps de regarder sérieusement les points proposés, le temps d'en parler aux Collombey groupe que vous connaissez et au prochain Conseil général, le Conseil municipal pourra revenir avec une demande de crédit extraordinaire correspondant à celui de notre amendement et nous pourrons, à ce moment-là, décider si oui ou non, en toute connaissance de cause, nous approuvons ce projet de transformation de la salle de la Maison de Commune. Nous ne sommes pas à trois mois près. Voilà, chers collègues, les réflexions qui nous ont turlupinées des nuits entières. Merci pour votre attention et désolé pour le dépassement du temps qui nous est alloué.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Gollut pour ce développement. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je ne vais surtout pas éterniser le débat, juste pour vous dire que moi, je peux comprendre effectivement la volonté d'un

CONSEIL GENERAL

Collombeyroud d'avoir sa salle du Rez, c'est aussi, c'est émotionnel de perdre une salle qu'on avait même si on a une autre salle comme celle de la salle des Combles qui est tout à fait fonctionnelle et l'ascenseur n'est pas si archaïque que ça même si on sait qu'à moyen terme, on va devoir effectivement la changer mais pour des raisons de LHand, la loi sur les personnes à mobilité réduite. Mais si vous regardez ce plan lorsque Manolo, tu disais, finalement, qu'est-ce qu'on veut comme salle, on veut une salle lumineuse adaptée avec des bureaux mais c'est exactement ce qu'on propose ici, ce sera une salle, on va faire du moderne dans l'ancien.

Et puis, je répète une dernière fois, vraiment on s'applique à trouver des solutions. on va à moyen terme, on ne parle pas des calendes grecques, entre 7 et 10 ans, on va vous proposer une magnifique salle multi-activités pour les habitants de Collombey. Entre-temps, les habitants de Collombey pourront participer aux repas communautaires en venant avec toutes les communautés possibles ici dans cette salle multi. Ce n'est pas la salle multi de Muraz, c'est la salle multi-activités de la commune de Collombey-Muraz ici. Autant je peux être confronté aux problématiques quand il y a les gens de Muraz, les Muriands qui ont de l'allergie quand ils vont à Collombey, autant je ne comprends pas pourquoi les Collombeyrouds auraient la même allergie pour venir à Muraz. Mais non, on se comprend bien, Collombey a droit à sa salle multi-activités, elle l'aura. Entre-temps, des solutions telles que la salle des Combles permettent d'absorber les 4 activités, uniquement 4 activités qu'on a dans ce bâtiment de la Maison de Commune.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Turin. D'autres prises de parole ? La discussion est donc close et nous allons passer au vote. Merci aux scrutatrices et scrutateurs de se lever une nouvelle fois. Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent l'amendement numéro 0290.5040.00 de Monsieur Gollut sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Celles et ceux qui le refusent ? Merci. Abstention ?

L'amendement réflexion Maison de Commune est donc refusé par 23 voix contre, 10 pour et 4 abstentions. Nous allons donc terminer la discussion sur les amendements. Nous avons, pardon, terminé la discussion sur les amendements.

Intervention de Sotillo José : Nous passons maintenant à la discussion de détail sur l'ensemble du budget. Pour être le plus efficace possible, je vais passer le budget par rubrique générale. Si vous avez des questions, je vous prie d'être attentif et d'annoncer le numéro de la rubrique concernée et la page.

Avez-vous des questions, des remarques concernant le message du Conseil municipal, pages 3 à 12 ?

Avez-vous des questions, des remarques sur le plan financier quadriennal 2024-2027, page 14 ?

Sur les principaux éléments du budget 2024, pages 16 à 22 ?

Budget de fonctionnement : compte 0 administration générale, pages 24 à 30 ?

Compte numéro 1, ordre et sécurité publique, défense, pages 30 à 37 ?

Compte 2, formation, pages 38 à 47 ?

Compte 3, culture, sport et loisir, église, pages 48 à 58 ?

Compte 4, santé, pages 59 à 61 ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas : Thomas Birbaum pour le PLR, juste une question au compte 4120, c'est la page 59, 4120.3635 J'y ai fait référence dans l'entrée en matière, on se posait la question au niveau des coûts de l'EMS la Charmaie, comment expliquer l'augmentation du prix du prestataire Eldora ? Y a-t-il une justification à ce niveau-là ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Birbaum. Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier : Monsieur le président, écoutez, c'est uniquement imputable à l'augmentation de l'IPC qui a une répercussion sur les salaires, les rémunérations des personnels d'Eldora et puis, bien sûr, le coût des matériaux aussi qui a pris l'ascenseur.

Intervention de Sotillo José : Merci.

Point 5, sécurité sociale, pages 62 à 70 ?

Point 6, transports et les télécommunications, pages 71 à 76 ?

Point 7, protection de l'environnement et aménagement du territoire, pages 77 à 88 ?

Point 8, économie publique, pages 83 à 87 ?

Compte numéro 9, finances et impôts, pages 89 à 99 ?

Nous passons au budget d'investissements :

Compte 0, administration générale, page 106 ?

Point 1, ordre et sécurité publique, défense, page 96 ?

Compte 2, formation, page 107 ?

Compte 3, culture, sport et loisir, église ?

Compte 4, santé ?

Compte 5, sécurité sociale ?

Compte 6, transport et télécommunication ?

Compte 7, protection de l'environnement et aménagement du territoire ? Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côte : Côte Vuille pour le PLR, juste une question sur la rubrique 7500.5000.75 à la page 114, mesure paysagère nature en ville, 70 mille francs pour projet d'agglomération, troisième génération, je veux savoir en quoi consiste ces mesures.

Est-ce qu'elles ne sont pas en lien avec d'autres mesures du projet d'agglo troisième génération qui ne pourront pas être réalisées comme nous l'avons appris récemment dans la presse et sont-elles encore dans le timing d'un cofinancement ? Merci.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Vuille. Conseil municipal.

Intervention de Turin Olivier : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, première réponse par rapport au PA3 : oui, nous avons encore jusqu'à 202..., je ne sais plus jusqu'à quelle date, 24 ou 25. Donc, on arrive au bout du subventionnement possible pour les mesures en lien avec le PA3 et puis nature en

CONSEIL GENERAL

ville, en fait, nous avons mis au budget 70 mille francs qui correspondaient à notre volonté de, cette année, nous sommes en train de finaliser un projet en lien avec les îlots de chaleur. On avait anticipé autant que faire se peut, justement, le projet que Madame Delarze nous avait proposé et puis on aura un diagnostic des îlots de chaleur dans nos villages. On souhaite profiter justement de ces fonds qui sont encore disponibles dans le PA3 pour, mais concrètement, pour créer plein de mesures en lien avec l'ombrage, avec la lutte contre les îlots de chaleur et notamment la plantation d'arbres sur le domaine public, partout où c'est possible d'en mettre sans qu'on soit confronté à des conduites diverses et variées. C'est là où je suis en train de réfléchir en même temps que je vous parle parce que dans les 70 mille francs, nous devons avoir 35 mille francs qui sont justement le soutien à ces plantations qui doit correspondre aux 50% de l'investissement de 70 mille francs. Le fonctionnement est indiqué également. Voilà, le juste plus bas, effectivement, 35 mille francs de subventionnement.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Turin. Monsieur Gollut.

Intervention de Emmanuel Gollut : Emmanuel Gollut pour le Centre, j'ai une question, je suis obligé de revenir un petit peu en arrière, ça a été trop vite pour moi, excusez-moi vu mon âge, au compte trafic régional, le 62.20.50.10.07 pour les 200 mille francs pour l'arrêt de bus des Neyres, en quoi consiste ces 200 mille francs, je pense que ce n'est pas que pour l'arrêt de bus parce que ça serait cher l'arrêt de bus, en quoi cela consiste-t-il s'il vous plaît ?

Intervention de Sotillo José : J'accepte votre retour en arrière Monsieur Gollut.

Intervention de Turin Olivier : Olivier Turin pour la Municipalité, le projet des Neyres pour la mobilité pour faire passer le bus, c'est un projet qui est bien plus complexe que celui qu'on peut imaginer au départ, c'est une question de manœuvrer avec le bus en toute sécurité pour que les piétons, les personnes qui se promènent au bord de la route, qu'il n'ait pas d'angle mort ou d'endroits où les gens ne voient pas finalement les manœuvres du bus. Donc, c'est quand même un projet assez important qu'on propose-là qui nous permettra d'avoir un réel arrêt de bus et une zone de manœuvre pour le bus qui lui permettra ensuite de repartir en arrière sans provoquer un impact négatif sur le centre du village des Neyres.

Intervention de Vieux Mikaël : Mikaël Vieux pour le Conseil municipal, je vais juste rajouter quelques points. Pourquoi 200 mille francs ? Il y a plusieurs adaptations, en fait, qui sont nécessaires afin que le bus puisse arriver, pour tourner et repartir dans l'autre sens. Il y a aussi des aménagements pour la partie pour les personnes handicapées aussi, aujourd'hui on doit s'adapter avec un trottoir plus élevé. Il y a aussi des modifications de sécurisation qui sont faites aussi puisqu'il y a des gens qui doivent attendre au bord de la route pour l'arrivée du bus. Donc il y a plusieurs aménagements et déplacements qui font que le montant se chiffre à 200 mille francs.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Vieux. J'ouvre maintenant le débat final sur l'ensemble du budget. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas : Thomas Birbaum pour le groupe PLR, donc un bref débat final pour le groupe PLR, tout d'abord au niveau de la réorganisation communale, on a parlé avant des EPT, donc nous ne remettons pas en question l'engagement de nouvelles personnes, mais on a quand même un point important qu'on avait souligné au sein de notre séance de groupe, c'était le montant des salaires de ces nouveaux emplois qui nous avaient interpellé. Donc, on appelle bien sûr à une juste mesure au niveau des charges salariales. Si on revient sur le débat de l'indexation, vous avez dit avant : « rien ne nous oblige à augmenter », c'est correct mais le PLR voulait quand même vous obliger à le faire. Malheureusement, ça n'a pas été suivi. Au niveau de la réforme fiscale, vous avez parlé des conséquences au niveau communal, conséquences de la réforme fiscale qui seront un peu plus concrètes que celles d'une éventuelle nouvelle Constitution cantonale. Donc la réforme fiscale sera, si elle passe toutes les étapes, sera une entrée en vigueur en tout cas pas avant 2025 avec une progression annuelle par palier, à noter que ce qui rentre en vigueur en 2024, ce seront les déductions des primes d'assurance-maladie où là, ça rentre directement dans la loi. Au niveau de la discussion qu'on a eue sur cette indexation, j'aimerais quand même vous renvoyer et qu'on aille relire les propos du PV mot-à-mot de décembre 2022. Donc, on a passé en revue avant avec mon collègue Côme Vuille, c'est édifiant de voir certains prendre des positions et quand on va relire le PV mot-à-mot, on se demande si c'est vraiment la même personne qui a parlé ou si, en l'espace de 12 mois, il y a eu un changement total et on a pris une position à l'inverse 100% de ce qui avait été dit au débat final. Je prends notamment, par exemple, le parti socialiste qui saluait les améliorations sociales dans le PV mot-à-mot et qui, notamment, saluait la compensation par la progression à froid par l'indexation pour tenir compte de cette inflation.

Donc là, je vois que vous êtes opposé malgré le fait qu'on avait une inflation à 2% et du côté du groupe UDC qui adhérerait totalement aux changements afin de donner un minimum de droit à la population, à un bol d'air suite à l'inflation. Donc, on regrette ce changement.

Alors, on a également pris note de la pique de l'UDC, à noter que vous avez fait également une pique l'année passée, alors, comme quoi cette question du budget, on a droit à une petite tape derrière la tête, c'est un cadeau de Noël, je ne sais pas, vous êtes généreux en tout cas.

Les propos du Conseil municipal, votre phrase Monsieur Turin, vous avez dit : « on a besoin d'argent », alors, ma foi, je vous donnerai volontiers le bon dieu sans confession mais on a tous besoin d'argent, on a notamment besoin de 42 millions pour ce budget, donc on va les donner, ces 42 millions apparemment, suivant les débats qu'on a eus à ce Conseil et donc on a tous besoin d'argent, les entreprises ont besoin d'argent, les employés, les indépendants, les salariés, les retraités, tout le monde a besoin d'argent, les administrations notamment, alors, malheureusement, les ressources sont limitées, donc il faut faire des choix, il faut prioriser et les chiffres et l'argent ne tombent pas du ciel. Les budgets, c'est simplement communal que nous votons, c'est une somme de choix qui sont faits par l'exécutif, confirmée ensuite par le législatif, c'est comme ça que notre processus démocratique fonctionne.

On remercie également Monsieur Bérard et Monsieur Monnet pour le soutien qu'ils nous ont apporté dans l'élaboration de ce budget. Donc, ce sont des choix qui nous sont imposés, certains choix qui nous sont liés et puis d'autres que nous pouvons décider librement mais du côté du groupe PLR on estime que ces choix que nous faisons doivent toujours être dans l'intérêt du contribuable, car c'est lui en finalité qui paie la facture à la fin. Pour nous, c'est important de le respecter, c'est pour ça qu'on a proposé cette

CONSEIL GENERAL

hausse de l'indexation et pour nous une politique communale qui vise à ce que la commune croît mais en appauvrissant ces contribuables, pour nous, ce n'est pas une bonne politique communale.

Donc, je vous remercie tous ceux qui ont travaillé sur ce budget pour les propositions qui ont été faites et je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Birbaum. D'autres prises de parole sur ce débat final ? Il y en a une dernière, semble-t-il, Monsieur Turin.

Intervention de Turin Olivier : Oui, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, si plus aucun conseiller ou conseillère général ne prend la parole, je me permets tout de même de prendre la parole pour répondre également à ce qui a été discuté dans le débat d'entrée en matière mais auparavant, je souhaite d'ores et déjà vous remercier du bon accueil que vous avez donné à notre budget de cette année qui est quand même un bon signal pour les années futures. On a besoin d'argent, oui, on a besoin d'argent, on a besoin d'argent non pas de manière individuelle mais de manière collective afin de pouvoir mener à bien les différents projets qui nous occupent, même si vous le savez, nous sommes, nous priorisons, nous sommes le plus pragmatique possible et je crois que c'est aussi pour ça que vous nous suivez, que vous nous soutenez, c'est parce qu'on vous montre bien que chaque décision qu'on prend, eh bien, elle est le plus responsable possible.

Deux questions autant du PLR que des Verts par rapport à l'EMS, est-ce que vous avez trouvé une solution pour réduire ce déficit ? Non, pas encore, mais on y œuvre. On essaie par tous les moyens, on essaie aussi en faisant du lobbying. Au niveau du canton, on a des rendez-vous avec le service de la santé pour réussir à trouver des solutions pour baisser ces coûts qui ne sont plus acceptables pour une commune comme la nôtre même pour, je pense, la majorité des communes. Analyser ces possibilités d'économie en EMS, c'est ce que Carole Morisod nous dit, oui, effectivement, on le fait, on le fait, on analyse ces mesures puis on espère arriver à du concret, mais je vous le répète, le 80%, ce sont des exigences de dotation par le canton. Donc comment réussir ? Alors, il y a un moyen de réussir, on peut équilibrer le budget de l'EMS, ça par contre je peux vous le dire, c'est assez simple, le budget déficitaire de 900 mille francs, nous avons donc, j'essaie d'être le plus simple possible, nous avons 60 résidents qui sont chez nous pendant 365 jours. 365 fois 60 égal, je ne sais plus combien, disons 22 mille, c'est juste 22 mille, grosso modo. 900 mille divisés par 22 mille égal 40, on augmente de 40 francs par jour le prix de pension pour le résident et puis on est à l'équilibre. Est-ce que c'est la bonne solution ? C'est là où il faudra vraiment se pencher, que le Conseil d'administration va devoir se pencher sur toutes les possibilités pour équilibrer au mieux le budget. Est-ce qu'on peut se permettre d'augmenter le prix de pension de 40 francs par jour sachant qu'on va sélectionner les personnes qui peuvent y rester dans notre EMS ? Pour l'instant, on en est aux 135 francs qui correspondent aux prestations complémentaires, ça veut dire qu'une personne qui n'a pas les moyens, qui n'a pas l'argent pour rentrer en EMS peut bénéficier des prestations complémentaires qui lui permettent quand même d'être ici. Si on augmente de 5 ou 10 francs le tarif de pension, on sélectionne les personnes qui y sont. Voilà, c'est une réflexion qu'on doit avoir, mais bon, on ne l'aura pas encore ce soir, on l'aura prochainement mais que vous compreniez où on en est.

Maintenant le règlement du parking, le règlement de stationnement, je crois, Carole Morisod, vous me demandiez quand est-ce qu'on va vous le fournir ?

Eh bien ! En principe, ça s'approche, en juin prochain et je pense qu'en juin prochain et Jean-Luc Planchamp le confirme en hochant la tête.

CONSEIL GENERAL

Ensuite, vous nous demandez et je crois que ce sont les Verts également, vous nous demandez de présenter l'organigramme, l'organigramme de la future organisation du personnel communal, est-ce que j'ai bien pris note ?

C'est une bonne idée, on a pris note, ça peut être aussi intéressant pour nous à chaque législature de pouvoir, disons de vous présenter notre fonctionnement et puis aussi un organigramme des différents services de notre commune avec les fonctions, ça peut être une bonne idée, effectivement.

Ensuite, je vais conclure, comme ça je vais quand même rassurer notre président, je vais conclure avec la future Constitution. En arriver à votre débat éminemment politique : mais y aura-t-il des charges supplémentaires ? Je peux simplement vous dire en l'état que nous n'avons pas été informés officiellement. Avec tout le respect que j'ai pour les médias, on ne se fie pas aux médias mais on attend les communications officielles avant de réagir. Donc, en l'occurrence, je ne peux pas vous en dire plus, on n'en a pas discuté au Conseil d'une part, d'ailleurs ce n'est pas vraiment une commune comme la nôtre qui devrait se positionner au niveau du canton pour dire qu'on est pour ou contre la Constitution. Ce serait peut-être la fédération des communes qui pourrait s'exprimer mais une communauté individuelle, je trouve que ce serait un peu maladroit de s'exprimer et surtout au stade actuel où rien n'est encore bien défini, laissons débattre, laissons-en débattre les pour, les contres et ensuite on pourra se positionner avec des faits concrets.

Voilà, j'en ai terminé, j'espère n'avoir oublié personne, peut-être la réserve de politique budgétaire, on nous posait aussi des questions par rapport aux règles d'utilisation : Est-ce qu'elles ont été établies ? Donc, on vous l'a déjà dit, ces règles d'utilisation de la réserve de politique budgétaire seront, comme annoncé précédemment, expliquées, établies dans le cadre du bouclage des comptes 2023. Je vous remercie de votre écoute.

Intervention de Sotillo José : Merci Monsieur Turin pour cette conclusion. Nous allons donc passer au vote final et je prie les scrutatrices et scrutateurs de se lever pour la dernière fois.

Les conseillères et conseillers généraux qui acceptent le budget 2024 tel qu'il résulte de nos débats sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Celles et ceux qui le refusent ? Abstentions ? Une abstention. Merci.

Le budget 2024 est donc approuvé avec 36 voix pour, 0 contre et une abstention. Merci aux scrutatrices et scrutateurs de reprendre vos places et nous passons au point 8, réponses à diverses interventions et nous passons tout de suite au 8.1, réponses au postulat "Gestion des déchets-déchetterie communale Satom - création d'une ressourcerie". Je passe la parole au Conseil municipal.

8. Réponses à diverses interventions

8.1. Réponse au postulat "Gestion des déchets-déchetterie communale Satom - création d'une ressourcerie"

Intervention de Cottet Parvex Sandra : Sandra Cottet Parvex pour le Conseil municipal, concernant la réponse au postulat du 19 août 2022 : "Gestion des déchets-déchetterie communale Satom - création d'une ressourcerie", vous l'avez vu, effectivement, dans la réponse qui était amenée, nous avons interpellé Satom pour savoir s'il y avait la possibilité d'installer une ressourcerie sur le site actuel de la déchetterie communale, Satom avait décliné et n'entrevoit pas une telle structure sur son site et

CONSEIL GENERAL

renvoyait éventuellement à une possible future organisation d'une ressourcerie sur une potentielle déchetterie régionale et ceci était bien sûr avant la réponse qu'il nous avait envoyé leur information concernant la résiliation de la convention pour la déchèterie communale sur le site de Satom.

Du côté du Conseil municipal, nous n'étions pas défavorables à l'idée d'étudier une ressourcerie et maintenant cette possibilité, cette étude devra être faite dans le cadre d'une nouvelle infrastructure qui devra être mise en place, déchèterie communale ou régionale, par rapport au fait de pouvoir ou non introduire une telle ressourcerie. Le Conseil municipal tient aussi à rendre attentif dans sa réponse à l'impact potentiel que pourrait avoir une telle structure sur des coûts aussi que ça engendrerait d'avoir un lieu fermé pour faire une telle ressourcerie avec aussi le personnel qui serait destiné à contrôler cette ressourcerie par rapport à peut-être d'autres plates-formes en ligne qui permettent déjà de tels échanges et de recycler le matériel qui pourrait être recyclé au lieu d'être jeté. Donc voilà un petit peu pour les conclusions et la réponse apportée par rapport à ce postulat sur l'étude d'une ressourcerie.

Intervention de Sotillo José : Merci, Madame Cottet Parvex. Est-ce que les cosignataires, Madame Morisod, Monsieur Gollut et Clivaz désirent-ils s'exprimer ? Monsieur Clivaz.

Intervention de Clivaz Cheryl : Cheryl Clivaz pour le parti socialiste, donc j'ai pris bonne note de la réponse de la Municipalité. Maintenant, il y a un changement de paradigme avec cette dénonciation du contrat de SATOM. Par rapport à certaines remarques, je tiens quand même à souligner qu'on a une coopérative qui s'appelle Textura qui récolte les vêtements usagers, les chaussures, etc., il y a aussi une fonction sociale dans cette récolte, quand je dis social c'était le cas, par exemple, de la déchetterie de Monthey qui servait aussi de mesures de réinsertion pour des chômeurs en fin de droit ou autres, on a un apprentissage de recycleur qui existe donc ce sont des possibilités quand on parle de frais de personnel à envisager quant à la réalisation d'une future ressourcerie. Maintenant, il y a aussi, d'un autre côté, que cette ressource c'est du recyclage, ça entre dans le cadre de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, il y a un programme de l'ONU aussi qui prend ça en considération comme objectif et puis on a récemment le Valais qui a développé, je ne sais pas si c'est déjà en ligne sur le site, je ne me suis encore pas renseigné, un plan pour la gestion des déchets et donc, effectivement, recycler certains objets par ce biais-là entreraient dans ce plan.

Encore une chose, vous parlez des sites en ligne, j'avais fait remarquer quand j'ai pris la parole pour défendre ce postulat, c'est une chose, mais mettre des affaires en ligne, ça veut dire qu'il faut se connecter à un site, après il faut que les gens vous contactent, etc. Alors, c'est peut-être aussi plus simple que quand vous allez amener vos affaires, vous pouvez les laisser à la déchèterie et puis elles sont là, à la disposition des gens.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Clivaz. Nous passons au 8.2, réponse au postulat : "Pour une place de jeu dans le village de Collombey" et je passe la parole au Conseil municipal. Monsieur Vieux.

CONSEIL GENERAL

8.2. Réponse au postulat "Pour une place de jeu dans le village de Collombey"

Intervention de Vieux Mikaël : Mikaël Vieux pour le Conseil municipal, par rapport à la réponse, comme vous le relevez justement, pour nous, il est aussi clair pour le Conseil municipal que Collombey, dans le village, il manque des places donc là aussi, on mériterait d'être renforcé au niveau du nombre de places de jeux, mais j'aimerais quand même relever quelques éléments en fait, aujourd'hui la place de jeux qui se situe dans l'enceinte de l'ancienne Cure de Collombey, bien sûr cette place est interdite de 22 heures à 7 heures, mais hors ces heures-là les enfants et les parents sont les bienvenus en fait pour accéder en fait à ce site. Alors, il est clair que sur place il y a un panneau qui, je concède, qui n'est peut-être pas très clair et qui pourrait laisser croire que l'accès n'est pas accepté en journée. Donc pour ce point-là, on va regarder pour adapter ce panneau afin que les choses soient plus claires et que les parents et que les enfants puissent accéder pendant la journée.

On est conscient de ce déficit, c'est pour ça aussi qu'il y a quelques années, nous avons adapté, amélioré cette place. Il était, pour nous, important d'essayer d'améliorer ces places de jeux, bien sûr, avec le projet du centre de Collombey où il y avait des projets qui devaient être développés. Malheureusement, pour pallier un peu à ce manque et surtout pour améliorer cette place, on avait déjà refait tout ce qui était les dallages, mais aussi amélioré et rajouté un jeu. Donc par rapport à Collombey, donc Collombey c'est quand même un village qui est très étendu. Aujourd'hui, on peut voir qu'il existe d'autres infrastructures à proximité, le Corbier ou les Perraires où, là aussi, il y a des places de jeux pour les enfants, plus indirectement, par le biais de notre règlement communal des constructions-là aussi, en fait, on impose aux constructeurs d'immeubles en fait d'offrir des places de jeux autour des bâtiments. Donc là aussi, ces dernières années, pas mal de bâtiments ont vu le jour sur notre territoire et pas mal de places de jeux privées qui sont accessibles à ces quartiers, qui puissent être offerts aux enfants.

Maintenant, de manière générale, c'est vrai que le Conseil municipal est favorable à la création d'une nouvelle place de jeux à Collombey, mais il est clair qu'avec les enjeux futurs et les projets d'ampleur comme la réorganisation du centre de Collombey et la sécurisation de la ligne AOMC, ces projets vont venir changer le visage et l'image de Collombey. Alors bien entendu, si on devait faire une étude maintenant, elle serait décalée par rapport au timing pour les futurs projets. C'est aussi pour ça qu'actuellement on pense qu'il n'est pas le bon timing de mettre en avant cette analyse. Il est clair que, dans le développement de ces projets et du centre et de déplacement de la ligne, de notre côté, on va aussi inclure la réflexion d'amener des places de jeux afin que nos citoyens puissent bénéficier et améliorer l'ensemble des places.

C'est clair qu'aujourd'hui, sur les prochaines années, on aimerait vraiment, comme ça a été relevé avant par notre président Monsieur Turin, sur le Corbier, développer et améliorer vraiment, là-bas, également en termes de jeux aussi, vraiment faire une place qui soit adaptée aux grands et aux petits et d'améliorer un maximum cette accessibilité. Donc voilà pour la réponse.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur vieux. Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas : Thomas Birbaum pour le groupe PLR, je prends la parole comme premier signataire de ce texte.

Alors, au niveau du groupe PLR, nous sommes un petit peu mi-figue mi-raisin, donc un petit peu déçus de la réponse, mais en même temps content que la commune partage ce point de vue pour une place du village dans le village de Collombey sauf qu'il y a une réflexion ou une nouvelle, et on aimerait que la

CONSEIL GENERAL

commune s'engage un peu plus de manière volontaire dans cette démarche et c'est pour ça que j'aurais une simple question, c'est que vous avez parlé avant des délais, vous avez parlé déplacement de la ligne AOMC, réfection du centre du village de Collombey, est-ce qu'il y a un délai en termes chiffrés, est-ce que vous pourriez le donner, un peu plus concret ? Qu'on voie un petit peu, pas que vous nous dites : « mais en fait, 2033 peut-être », si on peut voir un petit peu plus clair à ce niveau-là.

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Birbaum. Sans autre demande de discussion générale, je clos ce point et je passe ... Ah ! Monsieur Vieux.

Intervention de Vieux Mikaël : Alors peut-être pour répondre à cette question, c'est clair qu'aujourd'hui c'est très compliqué parce qu'on est lié à ces projets, on est lié à l'avancement de ces projets, on a pu voir le déplacement de l'AOMC, c'est vrai que depuis 2013 que je suis au Conseil municipal, les discussions, c'est vrai que la date a fait que d'être poussée. Donc de ce côté-là, malheureusement, c'est clair que tous nos projets sont chaque fois repoussés ou les réflexions sont amenées à ... Et c'est clair que par rapport aussi au centre de Collombey on avait analysé, étudié et maintenant on tombe avec une décision de la population qui ne voulait pas de ce centre comme on l'avait présenté. Donc il est clair qu'aujourd'hui, par rapport aux enjeux, par rapport au développement, c'est vrai qu'on s'est recentré sur les autres villages, sur les centres des autres villages. Actuellement, on est en train de regarder sur Muraz parallèlement sur les Neyres et Illarsaz, pour nous, c'est un village pour lequel on a pu finaliser la place. Collombey-le-Grand a déjà été finalisé. Maintenant, ici, sur Muraz, c'est clair qu'on est en train de réfléchir pour un réaménagement et c'est clair qu'aussi la place de jeu qui est la place des Condémines mérite également un grand rafraîchissement et puis il est clair qu'aujourd'hui, où elle est, elle n'est pas à sa place. Aussi, dans le cadre des développements et des projets, il y a ce projet de ce bâtiment pour les personnes d'un certain âge qui pourraient être un lien avec l'EMS, c'est clair qu'aussi ce projet-là, quand il est venu, il a aussi un peu chamboulé de nouveau l'ordre de réflexion sur le centre du Muraz.

Donc, en fait, aujourd'hui, on est vraiment lié au développement et à l'avancée de ces projets. Il est clair que je peux comprendre la frustration, pour nous aussi, je dirais c'est plusieurs fois qu'en discutant avec mon chef de service Abel, on a essayé de se dire : « faisons une place de jeu au Corbier », mais tout d'un coup la gare souterraine, le projet fait qu'on est obligé d'attendre puisqu'aujourd'hui on ne sait pas également, on ne savait pas toujours où allait être la sortie de cette gare ou est-ce qu'il y aurait le développement de projet ? C'est vrai que sur la parcelle des Corbier, là-bas, on a pu voir des magnifiques plans avec des projets d'avenir très intéressants et c'est clair qu'aujourd'hui, on est de nouveau à se dire qu'il faut qu'on attende que les choses avancent et bloquent pour qu'on puisse passer à l'étape suivante donc c'est vrai qu'aujourd'hui, c'est compliqué que je vous promette et que je vous dise des dates puisque même on est contraint, malheureusement, à chaque fois d'avoir des informations sur des retards ou sur des reports. Dans le cadre du projet de la RC 302 également, on pouvait inclure des périmètres par rapport au développement de ce projet. On a également inclus sur le centre du village certaines zones pour lesquelles on voulait analyser, étudier un peu plus approfondies, donc là, également on attend sur le développement de ce projet, mais c'est clair que ça prend du temps, il y a des enjeux financiers importants derrière qui sont liés aussi au canton avec leur budget aussi à eux. Donc c'est sûr qu'aujourd'hui, malheureusement, je n'ai pas de date à vous donner, mais de notre côté, on a vraiment la volonté d'améliorer ces places et d'amener ce manque qui se ressent aujourd'hui.

Alors c'est clair que l'ancienne Cure, on a décidé d'améliorer ces dernières années pour amener une plus-value mais c'était une plus-value qui était pour une courte durée et un Muraz par exemple. Là aussi, on se

CONSEIL GENERAL

pose pas mal de questions. J'ai pas mal de personnes qui m'interpellent, je vais également avec mon fils sur place, je vois le dallage, je vois la vétusté des installations, mais je suis le premier à me dire que si on commence à mettre 1 franc dans ces installations, où on s'arrête ?

Et là, c'est clair qu'on se dit aujourd'hui : est-ce qu'on refait un petit peu les dallages ? Est-ce qu'on met un peu un pansement sur une jambe de bois ? Puis, on essaie d'attendre pour arriver au final à ces projets et c'est sûr qu'aujourd'hui notre volonté vraiment propre du Conseil, c'est d'améliorer cette qualité de vie et puis elle passe par ses places de jeux.

9. Informations du Conseil municipal

Intervention de Sotillo José : Je passe au point 9 « Informations du Conseil municipal ». Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique : Véronique Chervaz pour la Municipalité, Monsieur le président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, chers collègues, deux informations, la première, c'est que le centre du dojo, donc l'ancien dojo, la nouvelle structure va être inaugurée au mois de janvier, donc on va pouvoir accueillir les enfants et je tiens juste à vous dire, pour rappel, que cette ouverture ça veut dire 13 places en plus pour l'UAPE, ça veut dire 18 places en plus pour la crèche avec le changement de 1H à 2H, c'est-à-dire que ça fait potentiellement 60 enfants de la commune qui vont pouvoir être accueillis en plus et donc c'est une belle réussite et je vous remercie d'avoir accepté le montant qui avait été crédité pour faire ses travaux. La deuxième nouvelle, c'est que le canton a homologué le règlement de la structure jeunesse. Voilà.

Intervention de Turin Olivier : Oui, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, un dernier divers mais je crois que je vous l'ai déjà dit auparavant, c'est que la Satom nous a très récemment annoncé la résiliation du contrat qui nous lie pour l'exploitation de la déchetterie communale. Si je vous dis ça, c'est surtout pour avoir un alibi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux. Le Conseil municipal se joint à moi pour vous adresser ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Pour vous remercier aussi de toute l'implication que vous donnez dans votre fonction de conseillère et conseiller général et ça on est très très satisfait, très heureux de collaborer avec vous.

J'avais oublié, je vais quand même aussi parler de la COGEST, remercier la COGEST pour tout le travail qu'elle a accompli tout au long de l'année dans le cadre de l'expertise des comptes et des budgets. Merci à vous. Merci à Monsieur le Président, et il ne me reste plus qu'à rendre la parole à Monsieur le Président du Conseil général.

CONSEIL GENERAL

10. Questions

Intervention de Sotillo José : Merci, Monsieur Turin. On passe donc au point 10 : Questions.

Avez-vous des questions ? Il semblerait que non, on passe au point divers.

11. Divers

Intervention de Sotillo José : Y a-t-il des divers ? Aucun divers.

Je clos cette séance plénière du Conseil général en vous remerciant pour votre dynamisme et votre engagement qui sont essentiels pour nos débats. Je vous donne rendez-vous au 19 février 2024 pour notre prochain plénum.

Je vous propose de continuer cette soirée pour celles et ceux qui le souhaitent de manière conviviale autour d'un verre.

Enfin, je vous souhaite à vous toutes et à vous tous, ainsi qu'à vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'année et un joyeux Noël, bonne soirée et merci.